



ENGIE EPS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2019

RBB Business advisors S.A.  
133 bis, rue de l'Université  
75007 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

BDO Paris Audit & advisory S.A.R.L.  
43-47, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

## ENGIE EPS

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société ENGIE EPS,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ENGIE EPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1.1 « Nouvelles normes et interprétation » de l'annexe des comptes consolidés, qui expose le changement de méthode comptable induit par l'application des normes IFRS 16 « Contrats de location » et IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### *Risque identifié*

Une part significative du chiffre d'affaires provient de projets comptabilisés à l'avancement selon les critères de la norme IFRS 15. Une part du chiffre d'affaires reconnu correspond donc au degré d'avancement des coûts encourus. Un risque existe dans la correcte comptabilisation des coûts et produits attribuables au contrat sur la période.

#### *Notre réponse*

Notre approche d'audit a consisté à réaliser des tests substantifs sur les contrats de la période, notamment pour valider le pourcentage d'avancement.

La note 3.9.10 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relative à la reconnaissance du revenu. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Présentation et dépréciation des immobilisations incorporelles**

#### *Risque identifié*

Dans le contexte du repositionnement stratégique du Groupe présenté le 20 juin 2019, plusieurs lignes d'activité ont été abandonnées. D'autre part des coûts de développement ont été activés sur les projets stratégiques. Dans ce contexte, les immobilisations incorporelles relatives aux coûts de développement sont un point clé de l'audit.

#### *Notre réponse*

Notre approche d'audit a consisté à nous assurer de l'exhaustivité des dépréciations des immobilisations incorporelles au regard de la nouvelle stratégie du Groupe ainsi que de la correcte comptabilisation des coûts de développement sur l'exercice 2019.

La note 3.9.5 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relative aux coûts de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ENGIE EPS par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mars 2015 pour le cabinet RBB Business advisors et du 21 juin 2016 pour le cabinet BDO Paris Audit & advisory.

Au 31 décembre 2019, le cabinet BDO Paris Audit & advisory était dans la 4<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet RBB Business advisors dans la 5<sup>ème</sup> année, dont respectivement 4 et 5 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

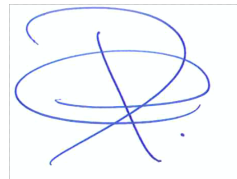
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 28 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes



RBB Business advisors

BDO Paris Audit & advisory

Jean-Baptiste Bonnefoux

Eric Picarle

## 2. RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 2.1 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (montants en Euro)	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires		19.684.041	15.540.960
Autres produits		520.770	119.721
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	4.1	20.204.810	15.660.681
Coûts des biens et services vendus	4.2	(14.857.163)	(10.983.399)
<b>MARGE BRUTE</b>		5.347.647	4.677.282
% sur Chiffre d'affaires		26%	30%
Frais de personnel	4.3	(6.667.126)	(4.352.366)
Autres charges d'exploitation	4.4	(2.316.539)	(1.647.802)
Autres frais de R&D et opérations industrielles	4.5	(2.094.303)	(3.279.710)
<b>EBITDA - hors stock-options et plan d'intéressement <sup>(1)</sup></b>	4.6	(5.730.321)	(4.602.596)
Amortissements	4.7	(2.985.304)	(1.655.407)
Pertes de valeur et autres provisions	4.8	(3.592.049)	(289.038)
Produits et charges non-récurrents	4.9	(1.573.472)	(2.627.433)
Plan d'intéressement	4.10	(1.206.490)	(2.723.817)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	4.11	(15.087.635)	(11.898.290)
Produits et charges financiers nets	4.12	(312.219)	(692.014)
Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) et autres effets du remboursement par anticipation du financement BEI	4.27	0	3.777.134
Impôts sur les sociétés	4.13	755.570	78.532
<b>RÉSULTAT NET</b>	4.14	(14.644.285)	(8.734.638)
<b>Attribuable à :</b>		0	
Actionnaires de la société-mère		(14.644.285)	(8.734.638)
Autres		0	0
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>		(1,15)	(0,83)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		12.766.860	10.525.521
Résultat net dilué par action		(1,15)	(0,83)

### 2.2 Etat consolidé des autres éléments du résultat global

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
<b>BÉNÉFICE (DÉFICIT) NET</b>	(14.644.285)	(8.734.638)
Écarts de change sur activités d'exploitation à l'étranger	(4.517)	(156)
Gains et (pertes) actuariels sur les avantages du personnel	(123.021)	(43.733)
Autres éléments du bénéfice (déficit) global de l'exercice, net d'impôt	(127.538)	(43.889)
Total éléments du résultat global, net d'impôt	(14.771.823)	(8.778.527)
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	(14.771.823)	(8.778.527)



## 2.3 Bilan consolidé

ACTIF (montants en Euro)	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles	4.15	3.097.589	1.294.653
Immobilisations incorporelles	4.16	6.979.216	7.986.470
Investissements dans des entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence	4.17	996	996
Autres actifs financiers non courants	4.17	143.346	143.227
<b>TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT</b>		<b>10.221.147</b>	<b>9.425.346</b>
Créances commerciales et autres débiteurs	4.18	19.077.189	8.164.968
Stocks	4.19	2.985.948	3.052.853
Autres actifs courants	4.20	4.680.548	1.981.965
Actifs financiers courants	4.20	428.201	350.000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.21	6.431.376	10.860.527
<b>TOTAL DE L'ACTIF COURANT</b>		<b>33.603.262</b>	<b>24.410.314</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>43.824.409</b>	<b>33.835.660</b>
<b>PASSIF (montants en Euro)</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Capital émis	4.22	2.553.372	2.553.372
Primes d'émission	4.22	48.147.696	48.843.750
Autres réserves	4.22	4.586.787	4.932.184
Report à nouveau	4.22	(38.306.765)	(30.296.289)
Bénéfice / (Déficit) de l'exercice avant réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2)	4.22	(14.644.285)	(12.511.771)
Total des capitaux propres avant variation de la dette vs Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) et réserve IFRS 15 pour première adoption	4.22	2.336.804	13.521.244
Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) - Impact sur résultat Net	4.22	0	3.777.134
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4.22</b>	<b>2.336.804</b>	<b>17.298.378</b>
Avantages du personnel	4.23	4.825.619	4.226.240
Passifs financiers non courants	4.27	13.254.905	1.810.167
Autres passifs financiers - réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2)	4.27	1.631.591	0
Impôts différés passifs non courants	4.24	16.494	16.494
<b>TOTAL DU PASSIF NON COURANT</b>		<b>19.728.609</b>	<b>6.052.901</b>
Dette fournisseurs	4.25	15.962.964	5.513.949
Autres éléments du passif courant	4.26	4.518.758	2.709.845
Passifs financiers courants	4.27	1.277.274	2.240.696
Impôts sur les sociétés		0	19.892
<b>TOTAL DU PASSIF COURANT</b>		<b>21.758.996</b>	<b>10.484.381</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>43.824.409</b>	<b>33.835.660</b>

## 2.4 Tableau consolidé des variations de capitaux propres

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (montants en Euro)	NOTE	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RESERVE PLAN D'INTÉRÊSSEMENT	AUTRES RESERVES	REPORT A NOUVEAU	BÉNÉFICE / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	Total des capitaux propres avant réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'investissement (IFRS 2)	Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'investissement (IFRS 2) - impact sur résultat Net	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 décembre 2017	4.23	1.687.925	19.451.395	6.604.909	(173.645)	(20.198.389)	(5.923.291)	1.448.905	(3.086.219)	(1.637.314)
Première adoption d'IFRS 15 au 1er janvier 2018	4.22	0	0	0	0	(1.074.563)	0	(1.074.563)	0	(1.074.563)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	4.22	0	0	0	0	(9.009.510)	5.923.291	(3.086.219)	3.086.219	0
Stock-options et bons de souscription d'actions	4.22	0	0	(1.453.787)	0	0	0	(1.453.787)	0	(1.453.787)
Augmentation de capital par apport des actionnaires	4.22	865.446	29.392.355	0	0	0	0	30.257.801	0	30.257.801
Autres Variations	4.22	0	0	0	(1.560)	(13.671)	0	(15.231)	0	(15.231)
Bénéfice / (Déficit) net	4.22	0	0	0	0	0	(12.511.771)	(12.511.771)	3.777.134	(8.734.638)
Total éléments du résultat global, net d'impôt	4.22	0	0	0	(43.733)	(156)	0	(43.889)	0	(43.889)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	4.22	2.553.372	48.843.750	5.151.122	(218.938)	(30.296.289)	(12.511.771)	13.521.245	3.777.134	17.298.379
Affectation du résultat de l'exercice précédent	4.23	0	0	0	(27.704)	(8.706.934)	12.511.771	3.777.134	(3.777.134)	0
Stock-options et bons de souscription d'actions	4.23	0	0	(181.831)	0	0	0	(181.831)	0	(181.831)
Augmentation de capital par apport des actionnaires	4.23	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Variations	4.23	0	(696.054)	0	(12.828)	700.882	0	(8.000)	0	(8.000)
Bénéfice / (Déficit) net	4.23	0	0	0	0	0	(14.644.285)	(14.644.285)	0	(14.644.285)
Total éléments du résultat global, net d'impôt	4.23	0	0	0	(123.021)	(4.517)	0	(127.538)	0	(127.538)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	4.23	2.553.372	48.147.696	4.969.291	(382.492)	(38.306.857)	(14.644.285)	2.336.725	0	2.336.725

## 2.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie

Flux de trésorerie (montant en Euro)	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Bénéfice / (Déficit) net	4.14	(14.644.285)	(8.734.638)
Elimination des éléments sans influence sur la trésorerie			(357.655)
Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) et autres effets du remboursement par anticipation du financement BEI	4.27	0	(3.777.134)
Amortissements	4.7	2.985.304	1.655.407
Pertes de valeur des actifs	4.8	3.592.049	289.038
Plan d'intéressement	4.10	1.206.489	(1.466.296)
Avantage du personnel	4.23	599.379	443.411
Variation des financements sans impact sur la trésorerie	4.27	528.048	488.338
Revenus relatifs aux accords avec créanciers		0	0
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>			
Augmentation / (Diminution) des impôts sur les sociétés	4.13	221	719.544
(Augmentation) / Diminution des créances clients et des acomptes versés	4.18	(13.689.123)	(4.362.766)
(Augmentation) / Diminution des stocks	4.19	66.905	1.780.617
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	4.25	6.925.288	3.224.791
Augmentation / (Diminution) in SARs Liability	4.23	0	0
Augmentation / (Diminution) du passif non-courant	4.23	107.590	2.686.501
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation</b>		<b>(12.322.135)</b>	<b>(7.410.842)</b>
<b>Investissements</b>			
(Augmentation) / Diminution des immobilisations incorporelles	4.16	433.625	(3.137.602)
Flux de trésorerie nets liés au regroupement d'entreprises		0	0
(Augmentation) / Diminution des immobilisations corporelles	4.15	(276.528)	(780.971)
(Augmentation) / Diminution Nette par IFRS 16 FTA	4.15	(2.175.922)	0
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>		<b>(2.018.826)</b>	<b>(3.918.573)</b>
<b>Financements</b>			
Augmentation / (Diminution) des prêts financiers	4.28	9.953.268	(12.304.402)
Apport de capitaux par les actionnaires		0	30.257.801
Rachat d'actions propres		0	0
Bons de souscription d'actions	4.28	0	0
Investissements dans des entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence		0	(996)
Encaissements nets des augmentations de capital		0	0
Subventions		0	0
Impacte IFRS 16		(41.460)	
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>		<b>9.911.808</b>	<b>17.952.403</b>
<b>EPS SA : trésorerie et équivalents trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice</b>			
Trésorerie et éq. Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		10.860.527	4.237.540
Flux de trésorerie nets		(4.429.153)	6.622.988
<b>Trésorerie et éq. Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>		<b>6.431.375</b>	<b>10.860.527</b>

## 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société ENGIE EPS SA et de ses filiales.

Le Conseil d'administration du 19 Mars 2020 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2019. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'assemblée générale.

### 3.1 Base de préparation des Etats Financiers

Le groupe a présenté des informations financières concernant l'actif, le passif, la situation financière et le résultat pour les deux derniers exercices (clos les 31 décembre 2018 et 2019). Ces informations ont été préparées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002 "sur l'application des normes comptables internationales" du 19 juillet 2002. Les états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et approuvées par l'Union européenne. Les normes comptables appliquées dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont en ligne avec les méthodes utilisées pour préparer les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de celles décrites au paragraphe 3.1.1

#### 3.1.1. Nouvelles normes et interpretation au 1er janvier 2019

##### IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplace la norme IAS 17 et ses interprétations IFRIC et SIC. IFRS 16 élimine la distinction entre location financement et location simple. Pour les contrats qualifiés de locations conformément à IFRS 16, un preneur constate un droit d'utilisation et un passif locatif au bilan. L'évaluation du passif locatif correspond à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée du contrat de location. Au compte de résultat, la charge de location est éliminée et remplacée par un amortissement du droit d'utilisation et des charges financières. Ce traitement a pour conséquence une amélioration de l'EBITDA.

Le Groupe a adopté IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 et a appliqué la méthode rétrospective modifiée. Conformément à cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée. Au 1er janvier 2019, un droit d'utilisation et un passif locatif sont reconnus au bilan pour le même montant, soit 2 051 k€. La première application n'a pas d'impact dans les capitaux propres au 1er janvier 2019.

Pour la première application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019, le Groupe a opté pour les simplifications pratiques prévues par la norme permettant d'exclure les locations dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 12 mois à la date de transition.

L'estimation de la durée a été réalisée au cas par cas et prend en compte les options de renouvellement dont la probabilité d'exercice est raisonnablement certaine et les options de résiliation dont la probabilité d'exercice n'est pas raisonnablement certaine. Après la transition, l'estimation de la durée est revue si un événement significatif ou un changement significatif dans les circonstances qui sont sous le contrôle du preneur survient et a un impact sur cette estimation.

Le Groupe utilise les exemptions prévues par IFRS 16 et ne constate donc pas de droit d'utilisation et de passif locatif pour les locations dont la durée est de 12 mois ou moins (« de location à court terme») et les locations pour lesquelles l'actif sous-jacent est de faible valeur (« actifs de faible valeur »). Les paiements relatifs à ces locations sont constatés linéairement comme des charges au compte de résultat.

Les passifs locatifs correspondent à des locations immobilières de bureaux et de sites industriels à Milan, Cosio Valtellina, Rivoli et Point Saint Martin. Les passifs locatifs sont évalués à la valeur actualisée des paiements locatifs résiduels, actualisés en utilisant le taux d'intérêt marginal du preneur. Ce taux a été déterminé en se fondant sur le taux d'intérêt marginal du Groupe ajusté conformément à IFRS 16 et prenant en compte la durée résiduelle des contrats au 1er janvier 2019. La méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'intérêt marginal reflète le profil des paiements locatifs et leur durée. Le taux moyen pondéré appliqué aux passifs locatifs était de 2,26% à la date de transition. A la date de transition, aucun impôt différé n'a été constaté en lien avec l'application d'IFRS 16.

Le tableau ci-dessous présente les effets de la norme IFRS 16 sur les soldes d'ouverture au 1er janvier 2019 :

<b>ACTIF</b> <b>(montants en Euro)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>IFRS 16</b>	<b>01/01/2019</b>
Immobilisations corporelles	1 294 653	2 051 318	3 345 971
Immobilisations incorporelles	7 986 470		7 986 470
Investissements dans des entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence	996		996
Autres actifs financiers non courants	143 227		143 227
Autres actifs non courants	0		0
<b>TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT</b>	<b>9 425 346</b>	<b>2 051 318</b>	<b>11 476 664</b>
Créances commerciales et autres débiteurs	8 164 968		8 164 968
Stocks	3 052 853		3 052 853
Autres actifs courants	1 981 965		1 981 965
Actifs financiers courants	350 000		350 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 860 527		10 860 527
<b>TOTAL DE L'ACTIF COURANT</b>	<b>24 410 314</b>	<b>0</b>	<b>24 410 314</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>33 835 660</b>	<b>2 051 318</b>	<b>35 886 978</b>
<b>PASSIF</b> <b>(montants en Euro)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>IFRS 16</b>	<b>01/01/2019</b>
Capital émis	2 553 372		2 553 372
Primes d'émission	48 843 750		48 843 750
Autres réserves	4 932 184		4 932 184
Report à nouveau	(30 296 289)		(30 296 289)
Bénéfice / (Déficit) de l'exercice avant réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2)	(12 511 771)		(12 511 771)
<b>Total des capitaux propres avant variation de la dette vs Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) et réserve IFRS 15 pour première adoption</b>	<b>13 521 244</b>	<b>0</b>	<b>13 521 244</b>
Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) - Impact sur résultat Net	3 777 134		3 777 134
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>17 298 378</b>	<b>0</b>	<b>17 298 378</b>
Avantages du personnel	4 226 240		4 226 240
Passifs financiers non courants	1 810 167		1 810 167
Autres éléments du passif non courant	0	1 732 205	1 732 205
Impôts différés passifs non courants	16 494		16 494
<b>TOTAL DU PASSIF NON COURANT</b>	<b>6 052 901</b>	<b>1 732 205</b>	<b>7 785 106</b>
Dette fournisseurs	5 513 949	319 113	5 833 062
Autres éléments du passif courant	2 709 845		2 709 845
Passifs financiers courants	2 240 696		2 240 696
Impôts sur les sociétés	19 892		19 892
<b>TOTAL DU PASSIF COURANT</b>	<b>10 484 381</b>	<b>319 113</b>	<b>10 803 494</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>33 835 660</b>	<b>2 051 318</b>	<b>35 886 978</b>

#### IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'IFRIC 23 clarifie la comptabilisation des incertitudes fiscales dans le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation doit être appliquée afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôt non utilisés ainsi que les taux d'imposition, lorsqu'il existe une incertitude fiscale sur le traitement de l'impôt sur le résultat selon l'IAS 12. ENGIE EPS n'a pas enregistré d'impact significatif suite à l'application de ce texte.

## 3.2 Présentation des états financiers

Le groupe Engie EPS présente un compte de résultat utilisant une classification basée sur la nature des dépenses, plutôt que sur leur fonction, car elle fournit des informations plus pertinentes. Pour l'état de la situation financière, un format mixte a été adopté pour présenter les actifs et les passifs courants et non courants comme le permet la norme IAS1. Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

## 3.3 Indicateurs clés de performance

Le groupe ENGIE EPS adopte les indicateurs de performance non-IFRS suivants :

- EBITDA (à l'exclusion des dépenses liées aux "stocks-options et aux plans d'interressement"), calculé comme la marge brute sous déduction des « frais de personnel, des autres charges d'exploitation et des autres frais de R&D et opérations industrielles » ;
- EBITDA retraité hors fermeture (à l'exclusion des dépenses liées aux "stocks-options et aux plans d'interressement"), ajusté des dépenses de R&D non capitalisées et de la radiation des stocks puisqu'il est lié à la fermeture d'activités non essentielles intervenue au cours de l'exercice 2019 ;
- Résultat opérationnel retraité, calculé en excluant « charges liées aux stocks-options et au pplan d'interressement » les « éléments non récurrents » de l'EBIT et l'impact négatif total de la fermeture au cours de l'exercice 2019, car ils ont été classés comme des coûts extraordinaires et ne seront pas répétés les années suivantes, comme indiqué dans le nouveau modèle d'entreprise ENGIE EPS ;
- Les investissements en R&D calculés en pourcentage des coûts de R&D capitalisés et non capitalisés sur le chiffre d'affaires total de la période.

L'évolution des indicateurs de performance est présentée à la note 3.7.

## 3.4 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont établis en euros, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe ENGIE EPS. Toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies à l'unité la plus proche.

## 3.5 Utilisation des estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés 2019, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert le recours à des estimations, hypothèses et fait appel au jugement pour la détermination de la valeur comptable de certains éléments de l'actif et du passif, produits et charges, ainsi que pour certaines informations données en annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et les hypothèses correspondantes reposent sur des éléments qui sont connus au moment de l'établissement des états financiers, sur l'expérience historique et sur tous autres facteurs jugés utiles et pertinents. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent cependant différer de ceux initialement estimés et comptabilisés.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de fin d'année 2019, le Groupe a porté une attention particulière aux postes suivants :

- Valeur recouvrable des actifs non courants : les actifs non courants comprennent notamment les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles à durée de vie définie (coûts de développement) et les autres actifs financiers. Le groupe ENGIE EPS revoit périodiquement la valeur comptable des actifs non courants détenus et utilisés lorsque des événements et des circonstances justifient une telle révision et au moins une fois par an la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. L'analyse de la valeur recouvrable des actifs non courants est généralement effectuée en utilisant des estimations des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation ou de la cession de l'actif et un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actuelle ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- Les avantages postérieurs à la retraite sont évalués sur une base actuarielle qui prend en considération des paramètres de nature financière tels que le taux d'actualisation, les taux d'augmentation des salaires et les taux d'augmentation des coûts des soins de santé et la probabilité d'événements futurs potentiels estimée en utilisant des hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité, de licenciement et de retraite ;
- Provision pour créances douteuses : la provision pour créances douteuses reflète l'estimation par la direction des pertes à subir, qui découle de l'expérience passée avec des créances similaires, des montants en souffrance actuels et historiques, des radiations et des recouvrements, de la surveillance attentive de la qualité de crédit du portefeuille et des conditions économiques et de marché actuelles et prévues ;
- Provision pour les stocks obsolètes et à faible rotation : elle a été déterminée sur la base de l'expérience passée, ainsi que sur les tendances historiques et les tendances futures prévues ;
- Les actifs d'impôt différé sont enregistrés s'il est probable qu'ils seront récupérés en fonction des résultats imposables futurs attendus ;
- La juste valeur des actifs et passifs financiers est incluse dans les états financiers du groupe ENGIE EPS au montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation.
- Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, la société évalue directement les biens ou les services reçus, et l'augmentation correspondante des capitaux propres, à la juste valeur des biens ou des services reçus à la date d'évaluation, sur la base des prix du marché s'ils sont disponibles, en tenant compte des conditions d'octroi de ces instruments de capitaux propres, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable.
- Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, la société évalue les biens ou les services acquis et le passif encouru à la juste valeur du passif. Jusqu'à ce que le passif soit réglé, la société réévalue la juste valeur du passif à chaque date de clôture et à la date de règlement, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le résultat de la période.
- Estimation de la durée de vie des actifs (dépréciation).



### 3.6 Information sectorielle

Le Groupe n'est pas encore organisé en business divisions et les dirigeants n'ont pas encore identifié de secteurs opérationnels au sein du Groupe. Des informations par zone géographique et par activité sont fournies dans la note 4.1 pour le chiffre d'affaires et le carnet de commandes.

### 3.7 Evolution du périmètre de consolidation

Aucun changement dans le périmètre de consolidation n'est intervenu depuis le 31 décembre 2018 :

SOCIETE	Pourcentage de Consolidation	31/12/2019
ENGIE EPS	100%	Société mère
EPS Manufacturing	100%	Intégration globale
EPS USA	100%	Intégration globale
EPS ELVI	100%	Intégration globale
MCM	100%	Intégration globale
COMORES ENERGIES NOUVELLES SARL	49%	Mise en équivalence

Pour rappel, la liquidation de MCM a été approuvée par le conseil d'administration et l'assemblée des actionnaires en décembre 2019. Le processus a été clôturé en janvier 2020. Voir paragraphes 1.9 et 4.35.

### 3.8 Indicateurs clés de performance

INDICATEURS DE PERFORMANCE (montants en Euro)	2019			2018		
	Stated	Adjustments	Adjusted Indicator	Stated	Adjustments	Adjusted Indicator
Produits des activités ordinaires	20.204.810	0	20.204.810	15.660.681	0	15.660.681
Coûts des biens et services vendus	(14.857.163)	394.032	(14.463.131)	(10.983.399)	0	(10.983.399)
Marge brute	5.347.647	394.032	5.741.679	4.677.282	0	4.677.282
Frais de personnel	(6.667.126)	0	(6.667.126)	(4.352.366)	0	(4.352.366)
Autres charges d'exploitation	(2.316.539)	0	(2.316.539)	(1.647.802)	0	(1.647.802)
Autres frais de R&D et opérations industrielles	(2.094.303)	18.705	(2.075.598)	(3.279.710)	0	(3.279.710)
EBITDA - hors stock-options et plan d'intéressement (1)	(5.730.321)	18.705	(5.711.616)	(4.602.596)	0	(4.602.596)
EBITDA hors-fermeture	(5.730.321)	412.737	(5.317.583)	(4.602.596)	0	(4.602.596)
Amortissements	(2.985.304)	311.397	(2.673.907)	(1.655.407)		(1.655.407)
Pertes de valeur et autres provisions	(3.592.049)	2.805.081	(786.968)	(289.038)		(289.038)
Produits et charges non-récurrents	(1.573.472)	1.573.472	0	(2.627.433)	2.627.433	0
Stock-options et BSA	(1.206.490)	1.206.490	0	(2.723.817)	2.723.817	0
Resultat d'Exploitation retraité	(15.087.635)	2.779.962	(12.307.674)	(11.898.290)	5.351.250	(6.547.040)
Resultat d'exploitation hors fermeture	(15.087.635)	6.309.176	(8.778.459)	(11.898.290)	5.351.250	(6.547.040)
Produits et charges financiers nets	(312.219)	0	(312.219)	(692.014)		(692.014)
Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) et autres effets du remboursement par anticipation du financement BEI	0	0	0	3.777.134	(3.777.134)	0
Impôts sur les sociétés	755.570	0	755.570	78.532	0	78.532
RÉSULTAT NET hors fermeture	(14.644.285)	6.309.176	(8.335.109)	(8.734.639)	1.574.116	(7.160.523)
Frais de R&D capitalisés	3.081.375	0	3.081.375	2.940.361	0	2.940.361
Frais de R&D non-capitalisés	18.705	0	18.705	212.182	0	212.182
Total frais de R&D	3.100.080	0	3.100.080	3.152.543	0	3.152.543
Chiffre d'affaires	20.204.810	0	20.204.810	15.660.681	0	15.660.681
% Frais de R&D sur Chiffre d'affaires	15%		15%	20%		20%

(1) L'EBITDA est une mesure de performance non-IFRS (cf note 4.6)

Au 31 décembre 2019, le total des Produits des activités ordinaires a augmenté de 4 544 k€ par rapport à l'exercice 2018.

Le résultat opérationnel est impacté par la fermeture des activités non essentielles pour un montant de 3 510 k€, par les "Produits et charges non récurrents" pour un montant de 1 573 k€ et par l'effet des "Stocks-options BSA" pour un montant de 1 206 k€.

Les coûts de R&D capitalisés et non capitalisés ont diminué de 3 193 k€ pour l'exercice 2018 à 3 100 k€ pour l'exercice 2019, ce qui représente 15 % du chiffre d'affaires, confirmant ainsi l'engagement ferme d'ENGIE EPS à investir dans des technologies de pointe.

## 3.9 Principaux principes comptables

### 3.9.1. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la norme IFRS 3. Les actifs identifiables, les passifs et les passifs éventuels acquis sont repris à leur juste valeur à la date d'acquisition s'ils remplissent les critères comptables d'IFRS 3. L'écart d'acquisition représente les flux de trésorerie futurs provenant des synergies postérieures à l'acquisition, au-delà des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que de manière provisoire avant la fin de la première période de reporting, le regroupement d'entreprises est comptabilisé à l'aide de montants provisoires. Les ajustements des montants provisoires et la comptabilisation des actifs et des passifs récemment identifiés doivent être effectués au cours de la « période d'évaluation » lorsqu'ils reflètent de nouvelles informations obtenues sur des faits et des circonstances existant à la date d'acquisition. La période d'évaluation ne peut pas dépasser un an à compter de la date d'acquisition et aucun ajustement n'est autorisé après un an, sauf pour corriger une erreur.

### 3.9.2 Instruments financiers

#### Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts et créances à la date où ils sont générés. Tous les autres actifs financiers (notamment les actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat) sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe dé-comptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels afférents aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère le droit de recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans le cadre d'une transaction où quasiment tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés. Toute participation dans les actifs financiers transférés créée ou retenue par le Groupe est comptabilisée comme un actif ou un passif distinct.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est indiqué dans l'état de la situation financière si, et seulement si le Groupe a le droit de compenser les montants et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe détient les actifs financiers non dérivés suivants :

- Prêts et créances ; et
- Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Ces actifs financiers font l'objet d'une provision pour pertes attendues dès leur comptabilisation initiale, selon la méthode dite simplifiée prescrite par IFRS 9 pour les créances clients.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs, déduction faite des pertes de valeur.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, sans risque de variation de valeur.

#### Passifs financiers non dérivés

Le groupe ENGIE EPS comptabilise initialement les titres de créance émis et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils ont été créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction, à savoir la date à laquelle ENGIE EPS devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsqu'il est libéré de ses obligations contractuelles ou lorsque celles-ci sont annulées ou arrivées à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est indiqué dans l'état de la situation financière si, et seulement si le Groupe a le droit de compenser ces montants et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

ENGIE EPS classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs.

Les autres passifs financiers comprennent les prêts et emprunts, les autres passifs financiers à court terme et les fournisseurs et autres dettes.

Les découverts bancaires remboursables sur demande et faisant partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe ENGIE EPS sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### 3.9.3 Capitaux propres

Les actions ordinaires entrent dans la catégorie des capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission des actions ordinaires sont comptabilisés en les déduisant des capitaux propres, nets de toute incidence fiscale.

### 3.9.4 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les gains et les pertes sur la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en résultat.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cet élément s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cette partie iront au BPA d'ENGIE et que son coût peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont encourus.

#### Amortissements

Les amortissements sont déterminés sur la base du coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les composants principaux des actifs individuels sont identifiés et, si un composant a une durée d'utilité différente de celle du reste de cet actif, ce composant est amorti séparément.

L'amortissement est comptabilisé au le compte de résultat par application de la méthode linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque composant d'un élément d'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis

Les durées d'utilité estimées pour l'année en cours sont les suivantes :

- Équipement et machinerie - 6, 7 ans
- Matériel informatique - 5 ans
- Mobilier - 6, 7 ans
- Véhicules - 5 ans

Les méthodes d'amortissement, durées d'utilité et valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées si nécessaire de façon prospective.

### **3.9.5 Immobilisations incorporelles**

#### Coûts de développement et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments générés en interne dans la phase de développement, qui sont comptabilisés si, et seulement si, le groupe ENGIE EPS peut démontrer tous les éléments suivants:

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin qu'il soit disponible pour être utilisé ou vendu;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;

- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables - entre autres choses, le groupe ENGIE EPS peut démontrer l'existence d'un marché pour la production des immobilisations incorporelles ou de l'immobilisation incorporelle elle-même ou, s'il doit être utilisé en interne, utilité de l'immobilisation incorporelle;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour mener à bien le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement.

Les marques générées en interne, les listes de clients et les autres incorporels similaires ne sont pas comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne est la somme des dépenses engagées à compter de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle remplit pour la première fois les critères de comptabilisation et comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'actif de manière à pouvoir fonctionner de la manière suivante: prévu par la direction.

Les dépenses ultérieures ne sont activées que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs inhérents à l'actif spécifique auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris les dépenses au titre des écarts d'acquisition générés en interne et des marques, sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont encourues.

#### Amortissement

L'amortissement est basé sur le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé en résultat sur une base linéaire sur la durée de vie estimée des actifs incorporels, autres que les écarts d'acquisition, à compter de la date à laquelle ils sont disponibles à l'emploi.

Les durées de vie utiles estimées pour les années en cours et comparées sont les suivantes:

- coûts de développement - de 3 à 5 ans, en fonction du projet spécifique. En 2019, l'amortissement de la plupart des coûts de développement capitalisés a été accéléré de 5 à 3 ans afin d'être conforme au plan de R&D et au calendrier ;
- Dépenses d'amélioration - 6 ans
- marques, brevets et licences à durée de vie définie - 10 ans (en aucun cas, plus longtemps que la durée du brevet ou de la licence).

La méthode d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

### 3.9.6 Dépréciation d'actifs

À la fin de chaque exercice, le groupe ENGIE EPS Group détermine s'il existe un indice de perte de valeur de ses immobilisations incorporelles (y compris les frais de développement) ainsi que des immobilisations corporelles.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») dépasse sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'une immobilisation ou de son UGT est celle qui est la plus élevée parmi les deux valeurs suivantes : sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour mesurer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation qui reflète les estimations actuellement en vigueur sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'immobilisation ou à l'UGT. Les immobilisations qui ne peuvent être testées individuellement sont regroupées en groupes d'actifs les plus petits possibles générant des entrées de trésorerie provenant d'une utilisation continue largement indépendantes des entrées de fonds d'autres immobilisations ou UGT.

Une dépréciation est comptabilisée si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au le compte de résultat. Les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, net des dépréciations et amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au contraire, les pertes de valeur sur le goodwill ne sont pas reprises. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat.

#### Détermination de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »)

Le Groupe a une activité principale unique, correspondant à la vente de solutions de stockage hybrides. Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie distincts et les tests de dépréciation sont réalisés sur le Groupe dans son ensemble.

Tous les actifs corporels (les usines et le laboratoire) sont localisés en Italie et sont dédiés à l'activité de vente de solutions de stockage hybrides. Les solutions de stockage hybrides sont fabriquées par EPS en utilisant sa technologie (brevets, développement et savoir-faire). Tous les actifs incorporels sont dédiés à l'activité de vente de solutions de stockage hybrides. En particulier, les coûts de développement, les brevets, le goodwill sur Elvi (principalement lié au savoir-faire sur des solutions de stockage hybrides) et les marques comptabilisées dans les états financiers consolidés sont liés à l'activité de vente de solutions de stockage hybrides. Par conséquent, il n'est pas possible d'identifier un groupe d'actifs générant des flux de trésorerie indépendants plus petit que l'ensemble des actifs du Groupe, car ces actifs sont utilisés pour générer des flux de trésorerie liés à l'activité de vente de solutions de stockage hybrides à des clients dans le monde entier.

### 3.9.7 Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ce coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks, les frais de conversion et autres frais engagés pour les amener vers leur lieu de stockage.

Des provisions sont comptabilisées pour les stocks obsolètes et à rotation lente, les produits finis, pièces de rechange et autres fournitures en fonction de leur montant recouvrable attendu et de leur valeur de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement estimés ainsi que des frais de vente.

### 3.9.8 Avantages du personnel

#### Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au titre duquel une entité paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'a pas d'obligation actuelle (juridique ou implicite) de payer des montants supplémentaires. Les obligations de contribution à des régimes de retraite définis sont comptabilisées au compte de résultat comme des dépenses de prestations sociales lors des périodes au cours desquelles les employés ont rendu leurs services à la société.

En Italie (EPS Italie étant l'entité d'exploitation), quasiment tous les employés bénéficient d'un régime à cotisations définies prévu par la loi (appelé « *Trattamento di fine Rapporto* » - TFR). Les sociétés doivent reverser tous les mois un certain pourcentage du salaire de leurs employés. Ces montants sont perçus par l'INPS (Istituto Nazionale della Previdenza Sociale – bureau national d'assurance sociale), qui verse une pension aux employés lorsqu'ils prennent leur retraite. Les collaborateurs peuvent choisir de destiner leur TFR à des fonds autres qu'INPS.

Les fonds *TFR* cumulés sont ensuite versés lors du départ de l'employé, quelle qu'en soit la raison, ou au moment de son départ en retraite. Dans des situations spécifiques, l'employé ayant travaillé plus de 8 années consécutives chez le même employeur peut obtenir le droit de retirer partiellement son *TFR*. Ce régime est sans capitalisation.

Le ENGIE EPS Group détermine le passif net au titre des prestations pour la période concernée en se basant sur des calculs actuariels. Les écarts de réévaluation et pertes actuariels, sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par contrepartie des autres éléments de résultat global.

#### Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif est comptabilisé à hauteur du montant devant être versé au titre des primes à court terme ou des régimes d'intéressement aux bénéficiaires si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) de verser ce montant du fait de services fournis par le passé par l'employé et si ladite obligation peut être évaluée de manière fiable.

#### Plans de stock option

IFRS 2 prescrit de constater en charges de personnel les services rémunérés par des paiements fondés sur des actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés et reconnus en charge sur la période d'acquisition des droits. S'agissant de plans qui se régleront en actions du groupe ENGIE EPS, la contrepartie de la charge est reconnue directement en capitaux propres. Lorsque les plans sont qualifiés de « règlement en liquidité, une dette est reconnue au bilan à hauteur de la valeur attendue de règlement. Cette dette est réévaluée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat de la période.

### 3.9.9 Provisions

Une provision est constituée si, à la suite d'un événement passé, le groupe ENGIE EPS a une obligation juridique ou implicite actuelle qui peut être estimée de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et des risques spécifiques au passif.

La désactualisation est comptabilisée comme un coût financier.



Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque ENGIE EPS a approuvé un plan de restructuration détaillé et formel et que la restructuration a débuté ou a été annoncée publiquement.

Les dépenses d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

### 3.9.10 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'un avantage économique reviendra au Groupe et qu'il peut être mesuré de manière fiable quel que soit le moment où le règlement est effectué. Le chiffre d'affaires est calculé à la juste valeur de la contrepartie reçue ou devant être reçue en tenant compte des conditions de paiement définies par le contrat et nets d'impôts et de droits. Le Groupe a conclu qu'il était le principal dans tous ses accords générateurs de chiffre d'affaires car il est responsable vis-à-vis des clients, et dispose d'une latitude en matière d'établissement des prix de vente et est également exposé à des risques d'inventaire.

#### Ventes de marchandises

Le chiffre d'affaires tiré de la vente de marchandise est comptabilisé conformément à IFRS 15, lors du transfert du contrôle au client qui se caractérise en général par le transfert des risques et avantages substantiels inhérents à la propriété des marchandises à l'acheteur, ce qui correspond habituellement à la livraison desdites marchandises. Le chiffre d'affaires tiré de la vente de marchandises est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des retours et remises, rabais commerciaux et escomptes de volume. Le Groupe offre, pour tous ses produits vendus et pendant une période de deux ans, des dispositions de garantie qui correspondent aux pratiques en vigueur dans le secteur. Ces garanties ne répondent pas à la définition d'une obligation de performance supplémentaire selon IFRS 15 et sont donc comptabilisées par le biais de provisions le cas échéant sur la base des coûts de garantie historiques engagés et des obligations de garantie toujours en cours.

#### Prestation de services et contrats de construction

Prestation de services : les produits tirés des prestations de services (installation et maintenance des machines installées) sont comptabilisés conformément à IFRS 15, lors du transfert de contrôle au client, ce qui en pratique génère une reconnaissance en continue sur la période de prestation.

Contrats de construction : Le revenu sur ces contrats n'est reconnu à l'avancement que dans la mesure où les critères prévus par la norme IFRS 15 sont remplis. Il s'agit notamment de démontrer que l'on construit un actif sans usage alternatif et que le contrat prévoit une sécurisation des paiements à hauteur des coûts engagés incrémentés d'une marge raisonnable. Pour ces contrats, le revenu est alors reconnu à l'avancement selon la méthode des coûts encourus ; Lorsque le résultat du contrat ne peut être évalué de manière fiable, le revenu est comptabilisé uniquement à hauteur des dépenses engagées.

Si les conditions d'une reconnaissance du revenu en continu ne sont pas remplies, le chiffre d'affaire est alors reconnu uniquement à l'achèvement du projet, lors du transfert du contrôle au client.

Enfin, chaque contrat est décomposé en plusieurs obligations de performance, avec un chiffre d'affaire alloué et reconnu selon les critères propres à chacune d'entre elle.

#### Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que le groupe ENGIE EPS se conformera à toutes les conditions prévues. . Si la subvention est liée à un poste de dépense, celle-ci est systématiquement comptabilisée en produits sur les périodes au cours desquelles les coûts qu'elle doit compenser sont reconnus en charge Si la subvention porte sur un actif

immobilisé, elle réduit la valeur comptable de l'actif en question. La subvention est ensuite comptabilisée dans le compte de résultat par le biais d'une réduction de la charge d'amortissement.

### 3.11.8 Impôt sur les sociétés

#### Impôt sur le résultat de la période en cours

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat correspondent au montant devant être recouvré par les autorités fiscales. Les taux d'imposition et législations fiscales pris en compte pour calculer les montants à payer sont ceux qui sont en vigueur ou quasiment en vigueur à la date de clôture dans les pays où le Groupe est actif et génère du revenu imposable.

Les impôts sur le résultat de la période en cours sur les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat. La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations d'impôt dans les situations où les réglementations fiscales en vigueur sont sujettes à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

#### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts temporels entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur base comptable

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires imposables, sauf :

- Si le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni les pertes et bénéfices imposables et
- Concernant les écarts comptables temporaires liés aux investissements et aux filiales, aux associés et aux intérêts dans des coentreprises, si le moment de l'inversement des écarts temporaires peut être contrôlé et qu'il est probable que les écarts temporaires ne s'inversent pas dans un avenir proche.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires déductibles, le report des crédits d'impôts inutilisés et les pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice fiscal sera disponible pour y imputer les écarts temporaires déductibles, et où le report des crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées peut être utilisé, sauf :

- Si l'actif d'impôt différé lié à l'écart temporaire déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni les pertes et profits imposables ; et
- Concernant les écarts temporaires déductibles liés aux investissements dans des filiales, associés et participations dans des coentreprises, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable que les écarts temporaires puissent s'inverser dans un futur proche et où des bénéfices imposables auxquels imputer les écarts temporaires seront disponibles pour être utilisés.

La valeur comptable des actifs fiscaux différés est réexaminée à chaque date de déclaration et ajustée selon les probabilités d'existence de montants suffisants de bénéfices imposables disponibles pour permettre l'utilisation de tout ou partie des actifs fiscaux différés.

Les actifs et passifs fiscaux différés sont évalués aux taux d'imposition devant être appliqués lors de l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'imposition (et des législations fiscales) entrés en vigueur ou quasiment entrés en vigueur à la date de clôture

Les éléments d'impôts différés sont comptabilisés en corrélation avec la transaction sous-jacente en compte de résultat, résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement opposable de les compenser et si les impôts différés portent sur la même entité imposable et relèvent de la même autorité fiscale.

Les bénéfices fiscaux acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises mais ne répondant pas aux critères de comptabilisation distincte à cette date, sont comptabilisés ultérieurement si de nouvelles informations émergent sur les faits et circonstances. L'ajustement est traité soit comme une réduction du goodwill (à condition que le montant ne dépasse pas celui du goodwill) s'il a eu lieu au cours de la période mesurée, soit comptabilisé au compte de résultat.

### **3.12.8 Actions propres et bénéfice par action**

Le coût de toute action propre achetée et/ou détenue est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Les plus-values provenant de toute vente ultérieure sont également comptabilisées en les capitaux propres.

Les bénéfices de base par action sont calculés en divisant le profit (perte) attribuable aux propriétaires de l'entité-mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour les bénéfices dilués par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté en supposant la conversion de toutes les actions ayant potentiellement un effet dilutif.

### **3.12.9 Autres informations**

Le groupe ENGIE EPS n'a souscrit aucun instrument financier dérivé ni conclu aucun accord contractuel visant à transférer des actifs financiers.

## 4. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 4.1 Produits des activités ordinaires

Les Produits des activités ordinaires s'élèvent à 20 205 k€, soit une augmentation de 29% par rapport à l'exercice 2018.

Le détail des Produits des activités ordinaires est le suivant :

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Contrats de construction	18.484.496	13.600.234
Prestations de services	1.199.545	489.777
Ventes de marchandises	0	1.450.950
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19.684.041</b>	<b>15.540.960</b>
Autres produits	520.770	119.721
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>20.204.811</b>	<b>15.660.681</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires est le résultat du nouveau modèle d'activité qui voit ENGIE EPS s'éloigner des petits projets ponctuels avec des calendriers de développement longs et des résultats incertains pour recentrer son activité vers des projets plus grands avec des résultats plus prévisibles et/ou des petites solutions reproductibles sur plusieurs clients avec un programme clair de décarbonisation.

L'augmentation du chiffre d'affaires lié aux contrats de construction est affectée par les modèles d'entreprise précédents et actuels, car ils sont basés sur les développements positifs du support aux réseaux dans les économies développées et les micro-réseaux dans les îles et les pays émergents - dans les deux cas en partenariat avec ENGIE.

La plupart des revenus des contrats de construction se réfèrent au déploiement réussi du projet Sol De Insurgentes au Mexique, un projet Solar-plus-Storage en collaboration avec ENGIE, comme indiqué ci-dessus. Le projet est situé à Comondú, Baja California Sur, au Mexique, avec une capacité installée de 23 MW et une centrale PV de 31,2 MWc couplée à un système de stockage d'énergie par batterie ("BESS") de 5,4 MW/3,17 MWh destiné à effectuer le lissage de la rampe et le contrôle de la fréquence primaire.

La part restante du chiffre d'affaires lié aux contrats de construction est liée aux progrès significatifs réalisés dans l'application constituée de micro-réseaux tels que les Comores, l'Italie, le Somaliland et la Nouvelle-Calédonie.

Les autres produits ont augmenté globalement de 401 k€, passant de 120 k€ pour l'exercice 2018 à 521 k€ pour l'exercice 2019, grâce à une collaboration avec les entités ENGIE, comme décrit ci-dessous :

- Accords de détachement d'employés et de consultants avec les entités ENGIE
- Contrat de service - Consultants en hydrogène : ENGIE EPS fournit à ENGIE des services liés au développement d'actifs de production d'hydrogène renouvelable
- Consultants pour ENGIE sur les activités de R&D : le but du projet est de tester et de valider le système de surveillance développé par Laborelec sur l'une des usines emblématiques construites par ENGIE EPS l'année dernière en Espagne pour ENDESA

L'affectation du chiffre d'affaires par entité juridique unique est :

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
EPS EM	19.306.661	13.906.695
ENGIE EPS	412.125	1.016.931
EPS Manufacturing	486.025	737.055
MCM	0	0
Eps Inc.	0	0
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>20.204.811</b>	<b>15.660.681</b>

Les produits des activités ordinaires par zones géographiques, classés selon le pays d'origine des clients et la zone géographique de l'installation, sont les suivants :

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES CLIENTS (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
AMERIQUE LATINE	12.669.649	0
EUROPE	3.571.036	12.882.540
AFRIQUE	3.052.673	2.681.774
ASIE PACIFIQUE	911.452	0
USA	0	96.368
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>20.204.811</b>	<b>15.660.681</b>

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES INSTALLATIONS (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
AMERIQUE LATINE	12.676.844	34.258
EUROPE	3.547.571	10.338.017
AFRIQUE	3.052.673	2.707.250
ASIE PACIFIQUE	927.722	2.537.228
USA	0	43.929
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>20.204.811</b>	<b>15.660.681</b>

Les produits des activités ordinaires réalisés par le groupe en devises étrangères sont d'environ 12 669 k€ et sont liés au projet Sol De Insurgentes actuellement en cours de développement au Mexique.

Le tableau suivant montre la répartition des revenus par ligne de produits et autres revenus :

REVENUS PAR LIGNE DE DE PRODUIT (montants en Euro)	Total
Stock Giga	12.770.249
Solutions industrielles	5.489.848
eMobility et autres	479.892
Autres activités non-principales	944.052
<b>TOTAL REVENUS PAR LIGNE DE PRODUIT</b>	<b>19.684.041</b>
Autres recettes	520.770
<b>TOTAL REVENUS ET AUTRES RECETTES</b>	<b>20.204.811</b>

## 4.2 Coût des biens et services vendus

La répartition du coût des biens et services vendus au 31 décembre 2019 est la suivante :

COÛTS DES BIENS ET SERVICES VENDUS (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Coûts des biens vendus/services rendus	(14.857.163)	(9.824.158)
Coûts liés aux Accords de Partenariat Technologiques	0	(1.159.241)
<b>TOTAL COÛTS DES BIENS ET SERVICES VENDUS</b>	<b>(14.857.163)</b>	<b>(10.983.400)</b>

Le coût des biens et services vendus concerne les achats de matières premières, de consommables et de produits finis pour 14 857 k€ (10 983 k€ pour l'exercice 2018) et a augmenté en raison de la croissance du BPA d'ENGIE en termes de taille des projets.

Le coût des biens et services vendus a augmenté plus que proportionnellement par rapport au chiffre d'affaires en raison de la transition du d'ENGIE EPS vers un nouveau modèle d'entreprise. En conséquence, la marge brute a atteint 26,5% au 31 décembre 2019, alors qu'elle était de 29,9% au 31 décembre 2018.

## 4.3 Coûts liés au personnel

Dans un souci de clarté et d'exhaustivité, 144 k€ de traitements et salaires pour l'exercice 2018 ont été reclassés en cotisations sociales.

Le tableau suivant détaille les coûts de personnel et leur évolution au cours des exercices concernés :

CHARGES DE PERSONNEL (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et rémunérations	(3.918.439)	(2.365.853)
Contributions sociales	(979.946)	(612.009)
Avantages du personnel	(626.973)	(443.411)
Autres frais	(1.141.768)	(931.093)
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(6.667.126)</b>	<b>(4.352.366)</b>

Les charges de personnel ont augmenté de 2 315 k€, passant de 4 352 k€ pour l'exercice 2018 à 6 667 k€ pour l'exercice 2019.

L'augmentation globale est expliquée par les éléments suivants:

- L'augmentation du nombre d'employés hautement spécialisés. Le nombre total d'employés au 31 décembre 2019 était de 110 contre 100 au 31 décembre 2018)
- L'augmentation des cotisations sociales, en raison de la modification des contrats de certains membres du Comité exécutif, qui sont passés d'un contrat de direction à un contrat de travail, ce qui entraîne une augmentation des cotisations, et de l'augmentation du nombre d'employés
- Heures supplémentaires payées et heures de déplacement payées pour les activités de développement liées aux appels d'offres présentés au cours de l'année. Avec le nouveau modèle d'entreprise, ENGIE EPS continuera à consacrer ses efforts au suivi de l'information commerciale et à l'initiation des projets

Pour la majorité de projets relatifs aux services publics, le développement commercial, la structuration et la préparation des offres seront effectués par les BU ENGIE

- L'augmentation des "Avantages du personnel" et des "Autres coûts" (principalement liés aux frais de déplacement du personnel) de 184 k€ et 211 k€ respectivement, par rapport aux chiffres de l'exercice 2018. L'augmentation des frais de voyage du personnel correspond principalement à la croissance des activités et des projets développés par ENGIE EPS en 2019

## 4.4 Autres frais d'exploitation

Les autres frais d'exploitation s'élèvent à 2 317 k€ au 31 décembre 2019.

Le tableau ci-dessous présente les "autres frais d'exploitation" au 31 décembre 2019 par rapport à la période précédente.

AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Déplacements	(508.799)	(221.000)
Frais juridiques et autres frais de conseil	(500.723)	(222.020)
Maintenance	(297.767)	(182.780)
Divers	(223.300)	(80.138)
Services fiscaux et administratifs	(171.635)	(129.861)
Loyers	(155.950)	(414.529)
Audit	(134.107)	(97.548)
Sécurité	(114.144)	(18.204)
Rémunération des administrateurs	(83.425)	(113.772)
Licences de logiciels	(55.509)	(53.444)
Commissions bancaires	(31.933)	(26.984)
Impôts indirects	(24.637)	(4.591)
Assurances	(14.612)	(101.136)
<b>TOTAL AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION</b>	<b>(2.316.539)</b>	<b>(1.647.803)</b>

L'augmentation des "autres frais d'exploitation" est principalement due au développement de la structure ENGIE EPS nécessaire pour soutenir la croissance de l'entreprise ainsi qu'à la nécessité de renforcer le processus d'intégration dans ENGIE. Les principales augmentations sont liées aux frais de conseils légaux ou autres, de communication et de voyage en raison des opportunités commerciales et des événements institutionnels et aux frais de sureté. La réduction significative des loyers est liée à l'application de la norme IFRS 16.

2019 a été une année charnière en ce qui concerne la stratégie d'ENGIE EPS. Les frais d'exploitation sont en ligne avec la stratégie de recentrage annoncée aux marchés au cours de l'année 2019.

## 4.5 Autres frais de recherches et développement et opérations industrielles

Le groupe ENGIE EPS identifie distinctement les coûts d'exploitation qui ne peuvent pas être considérés comme des coûts de structure, car ils sont liés aux activités d'installation et à la recherche et au développement de nouveaux produits qui seront vendus dans les années à venir.

Le graphique ci-dessous présente les "Autres coûts de R&D et d'opérations industrielles" au 31 décembre 2019 par rapport à la période précédente.

AUTRES FRAIS DE RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT ET OPÉRATIONS INDUSTRIELLES	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'opérations industrielles	(2.075.598)	(3.071.228)
Charges de R&D non capitalisées	(18.705)	(208.482)
<b>TOTAL AUTRES FRAIS DE RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT ET OPÉRATIONS INDUSTRIELLES</b>	<b>(2.094.303)</b>	<b>(3.279.710)</b>

Ces coûts ont été identifiés sur une ligne distincte du compte de résultat afin de faciliter la compréhension des efforts déployés par ENGIE EPS pour investir dans des technologies de pointe et entreprendre des projets innovants afin de répondre aux exigences de ses principaux clients.

Les coûts des opérations industrielles au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 094 k€ alors qu'ils étaient de 3 280 k€ au 31 décembre 2018.

La diminution des opérations industrielles est une fois de plus due au nouveau modèle d'entreprise dans lequel les activités de l'EPC (Engineering, Procurement and Construction) ont été profondément revues et recentrées.

En effet, les activités de l'EPC seront menées en collaboration avec ENGIE et ne continueront pas à être une activité centrale de l'ENGIE EPS.

L'impact des coûts de R&D non capitalisés est de 19 k€ au cours de l'exercice 2019, alors qu'il était égal à 208 k€ au 31 décembre 2018. Ce poste est lié au coût des biens et services qui, compte tenu de leur nature, n'ont pas été capitalisés conformément aux IFRS. Il s'agit de coûts dont l'efficacité économique et financière a été limitée, comptabilisés prudemment en charges au cours des périodes concernées, car d'un point de vue économique et financier ils n'auront pas d'impact sur les années ultérieures.

## 4.6 EBITDA (Hors stock-options et plans d'intéressement) (non-IFRS)

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements («EBITDA») de l'exercice 2019 est un indicateur non défini par les IFRS qui exclut les charges non récurrentes et l'incidence des options sur actions sur la comptabilité. L'EBITDA (à l'exclusion des stocks-options et des plans d'intéressement) s'élève à -5 730 k€ pour l'exercice 2019 contre -4 603 k€ pour l'exercice 2018.

Ce résultat, principalement dû à l'engagement important dans la R&D, parfaitement en ligne avec la croissance prévue de la structure organisationnelle interne et l'exécution du plan stratégique à long terme d'ENGIE EPS, est justifié par l'augmentation des frais de personnel et des autres dépenses de fonctionnement. Cet effet est partiellement compensé par l'impact de l'application de la norme IFRS 16, selon laquelle la charge liée aux loyers à long terme est éliminée et remplacée par l'amortissement du droit d'usage et des intérêts financiers.

EBITDA hors impact de l'arrêt d'activités non-essentielles (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
EBITDA	(5.730.321)	(4.602.596)
Dépréciation des stocks	394.032	0
<b>Total EBITDA hors impact de l'arrêt d'activités non-essentielles</b>	<b>(5.336.288)</b>	<b>(4.602.596)</b>

L'impact total de la dépréciation des stocks pour l'exercice 2019 s'élève à 394 k€ et l'EBITDA hors impact de l'arrêt d'activités non-essentielles" à -5 336 k€, soit une baisse de 16 % par rapport à l'exercice 2018.



## 4.7 Amortissements

Pour l'exercice 2019, le poste s'élève à 2 985 k€.

Par rapport à l'exercice 2018, ce poste a augmenté de 1 330 k€, passant de 1 655 k€ à 2 985 k€.

La durée d'utilisation des actifs incorporels a été réestimée de manière à refléter la durée résiduelle des projets du Carnet de commandes, ce qui a entraîné la nécessité d'accélérer l'amortissement. L'impact total de l'accélération de l'amortissement s'élève à 646 k€.

Comme ces projets ne font pas partie des activités principales de l'entreprise, leur absence n'affectera pas le chiffre d'affaires prévu pour les prochaines années.

AMORTISSEMENTS (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	(2.343.892)	(1.415.677)
Immobilisations corporelles	(641.412)	(239.730)
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>(2.985.304)</b>	<b>(1.655.407)</b>

## 4.8 Pertes de valeur et autres provisions

En 2019, la direction d'ENGIE EPS a défini avec précision les lignes de produits sur lesquelles le groupe va se développer dans les années à venir. Pour cette raison, la direction a jugé opportun de mener des actions en gardant dans son Plan d'investissements R&D 2015-2017 seulement les projets de R&D qui pourraient affecter les projets inclus dans sa nouvelle future stratégie d'entreprise

Pour cette raison, le nouveau modèle d'entreprise a entraîné une forte augmentation des dépréciations et autres provisions principalement liée aux activités de l'hydrogène abandonnées dans la nouvelle restructuration.

Pour l'exercice 2019, ce poste s'élève à 3 592 k€.

Le graphique ci-dessous montre les dépréciations et autres provisions au 31 décembre 2019 par rapport à la période précédente.

PERTES DE VALEUR ET AUTRES PROVISIONS (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Pertes de valeur des actifs incorporels	(1.386.700)	0
Impairment of Participated Company	(1.084.380)	0
Provisions sur créances douteuses	(739.969)	0
Provision pour les risques liés à l'achèvement des projets de R&D	(334.000)	0
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats de construction	(47.000)	(289.038)
Pertes de valeur des actifs corporels	0	0
Réévaluation des stocks	0	0
<b>TOTAL PERTES DE VALEUR ET AUTRES PROVISIONS</b>	<b>(3.592.049)</b>	<b>(289.038)</b>

Aucune perte de valeur n'a été identifiée par le groupe au 31 décembre 2019 sur le goodwill (s'élevant à 1,569 k€) issu des acquisitions d'EPS et de MCM en 2016.

## 4.9 Éléments non-récurrents

<b>ELEMENTS NON-RECURRENTS</b> <b>(montants en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Comptabilité et certification juridique non récurrente	(603.956)	(247.025)
Coûts des fusions et des acquisitions	(312.216)	(1.385.218)
Coûts d'origine et de développement	(297.576)	0
Frais d'intégration non récurrentes	(220.202)	(212.594)
Charges non récurrentes de distribution non récurrente et développement commercial	(75.284)	(429.181)
Charges non récurrentes de R&D	(35.000)	(4.700)
Autres	(29.238)	(43.938)
Charges non récurrentes de transports, communication, événements	0	(256.709)
Charges non récurrentes sur litiges	0	(48.069)
<b>TOTAL ELEMENTS NON-RECURRENTS</b>	<b>(1.573.472)</b>	<b>(2.627.433)</b>

Ce poste comprend des charges considérées comme non récurrentes, telles que celles qui sont principalement liées à des phases spécifiques de la croissance des entreprises et à la mise en place de services de comptabilité, d'administration et de développement des affaires. Ces charges d'exploitation ne peuvent être qualifiées d'exceptionnelles ou d'extraordinaires, mais elles sont néanmoins liées à des éléments inhabituels et peu fréquents, pour des montants significatifs. C'est pourquoi elles sont présentées par ENGIE EPS sur une ligne séparée, afin de faciliter la compréhension de l'activité d'exploitation courante.

Par rapport à l'exercice 2018, ce poste a diminué de 1 054 k€, passant de 2 627 k€ à 1 573 k€ pour l'exercice 2019.

## 4.10 Plans d'intéressement

Conformément au nouveau plan d'intéressement adopté le 6 mars 2018, les options de souscription d'actions et les Bons de Souscription d'actions existants ont été remplacés par des Additional Stock Appreciation Rights (« additional SARs »).

La ligne se rapporte aux provisions liées aux plans d'intéressement pour les employés et la direction. En 2017, le montant était lié aux plans de stocks-options et de bons de souscription d'actions décrits au paragraphe 4.10 des états financiers consolidés de 2017 et a été imputé sur les capitaux propres, conformément à la norme IFRS 2. Conformément au nouveau plan de participation aux bénéfices adopté le 6 mars 2018, les plans de stocks-options et de bons de souscription d'actions ont été remplacés par des droits à l'appréciation d'actions ("SAR") et, le cas échéant, par des droits à l'appréciation des actions supplémentaires ("SAR supplémentaires"). Suite à ce nouveau plan :

Les stocks-options et bons de souscription d'actions acquis ont été exercés pendant l'appel d'offres simplifié par ENGIE (par l'intermédiaire de sa filiale GDF International), à l'exception des 200 000 stocks-options acquises accordées au PDG qui ont été remplacées par des SAR. Les stocks-options et les bons de souscription non exercés ont fait l'objet d'une renonciation de la part de leurs bénéficiaires ;

Les stocks-options et les bons de souscription non acquis ont été remplacés par des SARs transformés sur une base d'un pour un - les différents SARs correspondant aux prix d'exercice des différentes stocks-options ou bons de souscription existants ne sont soumis à aucune condition de performance et sont uniquement liés à la condition de présence au sein du groupe ;

En outre, des "SAR supplémentaires" présentant des caractéristiques particulières, notamment des conditions de performance, liées à la réalisation de niveaux de chiffre d'affaires et d'EBITDA conformes au plan stratégique 2020 et aux taux de rétention de la société pour 2018 à 2020 (les "SAR supplémentaires"), ont été distribués au PDG et aux autres cadres.

Les SAR et les SAR supplémentaires prévoient une nouvelle période d'acquisition et bénéficient d'un prix plancher de 9,50 euros. L'attribution de droits à l'appréciation d'actions (SARs) décidée par le Conseil d'administration le 6 mars 2018 au profit du Directeur général, du Président du Conseil d'administration et des autres membres du Conseil d'administration, en remplacement des stocks-options ou des bons de souscription d'actions existants non acquis, est détaillée au pair. 15.5 du Document de référence 2017.

Compte tenu des caractéristiques des SARs attribués et du règlement qui sera effectué en trésorerie au lieu d'instruments de capitaux propres, ce plan est qualifié de "régulé en trésorerie" selon la norme IFRS 2.

La norme IFRS 2 ne traite pas explicitement le cas de la transformation de plans réglés en instruments de capitaux propres en plans réglés en trésorerie, comme dans le cas du BPA ; toutefois, le Board de l'IASB a estimé que cette transaction pouvait être traitée par analogie avec l'exemple IG9. Par analogie, EPS a considéré que :

La constitution de la dette initiale (tout ou partie) lié au plan réglé en trésorerie doit être effectuée directement à partir des capitaux propres ;

La comptabilisation d'un coût "plancher" est nécessaire, si les conditions du nouveau plan sont défavorables et conduirait à la comptabilisation d'un coût inférieur à celui qui serait comptabilisé selon l'ancien plan ;

La dette liée au plan "régulé en trésorerie" doit être constaté à sa juste valeur à la date de modification, tous les changements ultérieurs (positifs ou négatifs) ayant un impact sur le compte de résultat.

Une fois que le plan réglé en instruments de capitaux propres a été transformé en plan réglé en trésorerie, le nouveau plan sera traité selon les principes applicables aux plans réglés en trésorerie. La seule exception à ce principe, comme dans l'exemple IG9, est le cas où le nouveau plan est défavorable (en comparant la valeur des actions et les conditions d'acquisition à la date de la modification aux mêmes informations à la date d'attribution du plan initial réglé en instruments de capitaux propres). Dans ce cas, il y aura une charge supplémentaire (avec une entrée correspondante dans les capitaux propres) pour maintenir au moins le coût des services rendus au niveau de l'"ancien" coût. Pour le EPS, au contraire, les prix des actions sont plus élevés qu'ils ne l'étaient à la date d'attribution du plan initial réglé en instruments de capitaux propres.

Conformément aux exigences relatives aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (IFRS 2, par. 30-33), l'EPS a comptabilisé le passif à régler en trésorerie à la date de modification du plan, sur la base de la juste valeur des actions et des services acquis à cette date. En outre, jusqu'au règlement du passif, EPS réévaluera la juste valeur du passif à chaque date de clôture et à la date de règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat de la période.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur de la dette s'élève à 3 647 k€ alors qu'elle était de 3 370 k€ au 31 décembre 2018. Les mouvements comptabilisés sont les suivants :

- 182 k€ prélevés sur les capitaux propres : ce montant correspond à la charge IFRS 2 enregistré sur l'ancien plan "réglé en instruments de capitaux propres", qui a été reclassé en plan "réglé en trésorerie" suite à la décision prise le 6 mars 2018. Les charges précédemment comptabilisées en résultat ne sont pas affectées : la modification de la nature du plan conduit à reclasser en dettes les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres (conformément à la norme IFRS 2 IG9) ;
- 1 206 k€ enregistrés dans le compte de résultat, correspondant principalement aux SARs exercés durant la période ainsi qu'à l'ajustement de la juste valeur des SARs non exercés ;
- 1 117 k€ versés durant la période, correspondant aux SAR exercées et versées durant l'exercice 2019.

Dans les prochaines périodes, cette dette sera réévaluée pour tenir compte :

- Les années supplémentaires de services fournis ;
- L'évolution de la juste valeur des SAR.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des informations relatives aux SAR au cours de la période :

<b>VALEUR SARs (montant en Euro)</b>	<b>SARs Additionnels</b>	<b>SARs Transformés</b>	<b>TOTAL CFS</b>
<b>Cloture 31.12.2018</b>	<b>1.292.237</b>	<b>2.083.523</b>	<b>3.375.760</b>
Augmentation (P&L)	352.969	853.520	1.206.489
Augmentation (Equity)	0	181.831	181.831
Exercé et Payé	0	(1.117.565)	(1.117.565)
<b>Cloture 31.12.2019</b>	<b>1.645.207</b>	<b>2.001.309</b>	<b>3.646.516</b>

NOMBRE SARs	SARs nouveaux / additionnels	SAR Transformé	TOTAL
<b>Fermeture 31.12.2018</b>	<b>751.576</b>	<b>509.319</b>	<b>1.260.895</b>
Augmentation	0	0	0
Exercé et Payé	0	(140.397)	(140.397)
<b>Fermeture 31.12.2019</b>	<b>751.576</b>	<b>368.922</b>	<b>1.120.498</b>

NOMBRE SARs	SARs nouveaux / additionnels	SARs Transformés	TOTAL
<b>Cloture 31.12.2018</b>	<b>751.576</b>	<b>509.319</b>	<b>1.260.895</b>
Augmentation	0	0	0
Exercé et Payé	0	(140.397)	(140.397)
<b>Cloture 31.12.2019</b>	<b>751.576</b>	<b>368.922</b>	<b>1.120.498</b>

#### Résumé des instruments dilutifs et du risque de dilution

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de risque de dilution lié aux stocks-options et aux bons de souscription d'actions. Les mandataires sociaux, les membres de la direction et les employés de la société ne détiennent aucune participation dans le capital de la société et il n'existe aucun titre en circulation donnant droit à ses détenteurs d'accéder au capital de la société.

L'attribution des SARs au CEO, au président du conseil d'administration et aux autres membres de la direction du groupe, décidée par le conseil d'administration le 6 mars 2018 pour remplacer les actions non acquises, est décrite au chapitre 15.2 du document de référence.

## 4.11 Résultat Opérationnel

Pour l'exercice 2019, le résultat opérationnel est de -15 088 k€ contre -11 898 k€ pour l'exercice 2018.

Ce résultat est principalement dû à un impact négatif lié à des charges relatives à :

- des dépréciations d'actifs incorporels de 1 387 k€
- la fermeture d'activités non essentielles de 1 084 k€
- des dépenses non récurrentes de 1 564 k€
- l'augmentation de la juste valeur des plans d'incitation de 1 206 k€.
- une provision pour dépréciation des stocks d'un montant de 394 k€

- une provision pour risques des projets de R&D pour 334 k€
- Un amortissement accéléré des activités non-principales pour 311 k€.

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2019 a diminué de 27 % ; toutefois, le groupe présente également le résultat opérationnel hors impact de l'arrêt d'activités non-essentiels qui n'inclut pas la part de charges non-récurrentes liées au nouveau modèle d'entreprise d'ENGIE EPS.

<b>EBIT hors impact de l'arrêt d'activités non-essentiels</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
EBIT	(15.087.635)	(11.898.290)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	1.386.700	0
Frais liés à l'arrêt d'activités non-essentiels	1.084.380	0
Dépréciation des stocks	394.032	0
Provison pour risques sur la complétion du projet R&D	334.000	0
Amortissement Accéléré	311.397	0
<b>EBIT Total hors impact de l'arrêt d'activités non-essentiels</b>	<b>(11.577.126)</b>	<b>(11.898.290)</b>

L'impact total hors impact de l'arrêt d'activités non-essentiels pour l'exercice 2019 s'élève à 3 511 k€ et le résultat opérationnel avant impact de l'arrêt d'activités non-essentiels s'élève à -11 577 k€, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice 2018

## 4.12 Résultat financier net

Ce poste comprend les intérêts et les frais sur les comptes bancaires et autres financements, les différences de taux de change sur les échanges extracommunautaires.

<b>RÉSULTAT FINANCIER NET</b> <b>(montants en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Intérêts financiers	(236.481)	(345.127)
Intérêts financiers en rapport avec IFRS 16	(45.512)	0
Écarts de change nets	(40.126)	(18.537)
Produits financiers	9.900	357.655
Charges financières - financement BEI	0	(686.005)
Pertes de valeur sur investissements dans d'autres entreprises	0	0
Charges financières - bons de souscription d'action BEI	0	0
<b>TOTAL RÉSULTAT FINANCIER NET</b>	<b>(312.219)</b>	<b>(692.014)</b>

Les intérêts financiers liés aux autres lignes de crédit en place s'élèvent à 312 k€, en baisse par rapport à l'exercice 2018 malgré l'impact de l'application de la norme IFRS 16.

Pour rappel, en 2018, le résultat financier a été affecté par les charges des prêts de la BEI (328 k€). Le prêt a été entièrement remboursé au cours de l'année 2018.

## 4.13 Impôts

Ce poste comprend des produits et des impôts différés pour un montant de 756 k€ (79 k€ pour l'exercice 2018). L'augmentation est principalement due aux actifs fiscaux enregistrés en 2019 selon décret 27.05.15 du ministère de l'économie et des finances (Plan national Industria 4.0) pour 746 k€.

<b>IMPÔTS</b> <b>(montants en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Impôts exigibles</b>		
IRES (Impôt sur le revenu des sociétés)	(1.586)	(135)
IRAP (Taxe régionale sur les activités productives)	0	(19.892)
Crédits d'impôts pour R&D	753.183	7.768
<b>Impôts différés</b>		
IRES (Impôt sur le revenu des sociétés)	3.973	90.791
IRAP (Taxe régionale sur les activités productives)	0	0
<b>TOTAL IMPÔTS</b>	<b>755.569</b>	<b>78.532</b>

Aucun actif d'impôt différé ("DTA") n'a été comptabilisé pour l'exercice 2019.

Toutefois, la direction estime que les résultats futurs produiront des bénéfices imposables suffisants, permettant de récupérer à l'avenir tout ou partie de l'actif d'impôt différé. L'impôt différé sera comptabilisé dans les années à venir, lorsque le groupe démontrera cette capacité à produire des bénéfices imposables en indiquant la base imposable dans ses déclarations fiscales.

## 4.14 Résultat net

Pour l'exercice 2019, le résultat net est une perte de 14 644 k€, à comparer au résultat net pour l'exercice 2018 qui est une perte de 8 735 k€ hors réévaluation des passifs selon IFRS 2 et une perte de 12 512 k€ en tenant compte de cette réévaluation.

La perte nette au 31 décembre 2019 a augmenté de 68 % ; toutefois, le groupe présente également le résultat net hors abandon d'activités qui n'inclut pas les charges non récurrentes liées au nouveau plan stratégique d'ENGIE EPS comme décrit au point 4.11.

<b>Pertes Nettes hors impact de l'arrêt d'activités non-essentielles</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Resultat Net (Pertes)	(14.644.285)	(8.734.638)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	1.386.700	0
Frais liés à l'arrêt d'activités non-essentielles	1.084.380	0
Dépréciation des stocks	394.032	0
Provison pour risques sur la complétion du projet R&D	334.000	0
Amortissement Accélérée	311.397	
Réévaluation des passifs relatifs aux warrants de la Banque européenne d'investissement (IFRS 2) et autres impacts du remboursement anticipé des prêts de la EIB	0	(3.777.134)
<b>Pertes Nette Total hors impact de l'arrêt d'activités non-essentielles</b>	<b>(11.133.775)</b>	<b>(12.511.771)</b>

Le résultat net hors impact de l'arrêt d'activités non-essentiels au cours de l'exercice 2019 s'élève à -11 134 et a augmenté de 11 % par rapport à -12 512 k euros pour l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2019, le bénéfice de base par action est une perte égale à -1,15 €.

RÉSULTAT NET PAR ACTION (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Perte nette (part du groupe) imputable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société mère	(14.644.285)	(8.734.638)
Nombre moyen pondéré et d'actions ordinaires en circulation	12.766.860	10.525.521
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>	<b>(1,15)</b>	<b>(0,83)</b>

## 4.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 098 k€, avec une augmentation de 1 803 k€ par rapport à 1 295 k€ au 31 décembre 2018. Cette augmentation est principalement due à la nouvelle norme IFRS 16 (voir également le paragraphe 3.1.1) qui a un impact sur les "Immobilisations corporelles" pour un montant net de 1 874 k€. Ce montant représente la reconnaissance du droit d'usage relatif aux immeubles situés à Milan, Cosio Valtellinoa, Rivoli et Pont Saint Martin. Cet effet est partiellement compensé par la charge d'amortissement comptabilisé au cours de la période.

Toutes les immobilisations corporelles sont liées à EPS Elvi.

L'évolution des immobilisations corporelles entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019 par catégorie d'actifs est décrite dans le tableau suivant :



<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (montants en Euro)</b>	<b>Batiments</b>	<b>Installations, machines et équipement technique</b>	<b>Bureaux et équipements IT</b>	<b>Actifs en location (IFRS 16)</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur brute</b>					
Au 31 décembre 2018	1.051.907	835.408	454.043	0	2.341.358
Ajustements ouverture	179.202	0	0	0	179.202
Effets IFRS 16	0	0	0	2.175.922	2.175.922
Acquisitions	160.692	55.653	60.183	0	276.528
Cessions	0	0	(1.772)	0	(1.772)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1.391.802</b>	<b>891.061</b>	<b>512.453</b>	<b>2.175.922</b>	<b>4.971.238</b>
<b>Dépréciations</b>					
Au 31 décembre 2018	(215.373)	(584.178)	(247.154)	0	(1.046.705)
Ajustements ouverture	(185.532)	0	0	0	(185.532)
IFRS 16 effect	0	0	0	(302.240)	(302.240)
Dépréciations	(219.183)	(57.567)	(62.422)	0	(339.172)
Cessions	0	0	0	0	0
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(620.088)</b>	<b>(641.745)</b>	<b>(309.576)</b>	<b>(302.240)</b>	<b>(1.873.649)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>					
Au 31 décembre 2018	836.534	251.230	206.888	0	1.294.652
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>771.714</b>	<b>249.316</b>	<b>202.887</b>	<b>1.873.682</b>	<b>3.097.589</b>

<b>Immobilisations corporelles (en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
ENGIE EPS	0	0
EPS Manufacturing	0	0
EPS Evi	3.099.279	1.296.342
MCM	0	0
Eps Inc.	0	0
Allocation du prix d'acquisition (PPA)	(1.690)	(1.690)
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>3.097.589</b>	<b>1.294.653</b>

## 4.16 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2019 s'élèvent à 6 979 k€, contre 7 984 k€ au 31 décembre 2018.

Le tableau suivant illustre la répartition des immobilisations incorporelles entre les entités juridiques du groupe :

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
EPS Elvi	5.072.589	5.806.089
Allocation du prix d'acquisition (PPA)	1.572.926	1.572.926
ENGIE EPS	429.836	450.007
EPS Manufacturing	140.048	155.448
MCM	0	0
Eps Inc.	0	0
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>7.215.398</b>	<b>7.984.469</b>

L'évolution des immobilisations incorporelles entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019 par catégorie d'actifs est décrite dans le tableau ci-dessous :

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> (montants en Euro)	Brevets et licences à durée de vie définie	Logiciels	Coûts de développement	Autres actifs incorporels	Goodwill	Total
<b>Valeur brute</b>						
Au 31 décembre 2018	2.354.066	399.658	9.834.611	562.403	1.568.783	14.719.522
Acquisitions	40.551	95.602	3.081.375	70.959	0	3.288.488
Reclassements vers actif courant			(236.182)			(236.182)
Cessions	0	0	(1.961.368)	0	0	(1.961.368)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>2.394.618</b>	<b>495.260</b>	<b>10.718.437</b>	<b>633.362</b>	<b>1.568.783</b>	<b>15.810.460</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
Au 31 décembre 2018	(2.198.619)	(253.516)	(4.254.918)	(28.000)	0	(6.735.053)
Amortissements	(36.148)	(88.455)	(2.094.744)	(124.546)	0	(2.343.892)
Dépréciations	(6.218)	0	(1.714.482)	0	0	(1.720.700)
Cessions	0	0	1.968.402	0	0	1.968.402
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(2.240.984)</b>	<b>(341.971)</b>	<b>(6.095.742)</b>	<b>(152.546)</b>	<b>0</b>	<b>(8.831.243)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
Au 31 décembre 2018	155.448	146.143	5.579.693	534.403	1.568.783	7.984.469
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>153.633</b>	<b>153.290</b>	<b>4.622.695</b>	<b>480.815</b>	<b>1.568.783</b>	<b>6.979.216</b>

L'augmentation de 3.288 k€ est principalement due à.

- 718 k€ d'investissement pour l'amélioration des systèmes de gestion de l'énergie (EMS) et de l'électricité (PMS) : ce projet découle de la nécessité d'améliorer les systèmes actuels de gestion de l'énergie et de l'électricité pour l'exploitation des stockages isolés et connectés au réseau, éventuellement en combinaison avec d'autres types d'actifs électriques. En outre, des codes de réseau plus récents et plus stricts ainsi que des exigences d'efficacité et de robustesse exigent une révision de l'architecture actuelle des contrôleurs de centrale ;

- 516 k€ d'investissement pour le développement de produits de stockage d'énergie : le projet comprend la normalisation, l'optimisation et le développement de solutions de stockage d'énergie qui garantiront à ENGIE EPS une plus grande compétitivité en termes de performance et de coût ;  
Ce projet a fourni à ENGIE EPS un ensemble de produits optimisés pour le marché du stockage de l'énergie qui évolue rapidement, grâce à un travail précis de rationalisation, de standardisation et d'optimisation des solutions conteneurisées existantes. Le résultat de cet investissement a permis aux solutions d'ENGIE EPS de devenir plus compétitives, grâce à une réduction sensible des coûts et à une augmentation de la puissance et de la densité énergétique. La puissance maximale dans un conteneur de 40 pieds (PowerHouse) est passée de 3,6 MW à 14,4 MW, tandis que l'énergie maximale dans un conteneur de 40 pieds est passée d'environ 2 MWh à plus de 5 MWh ;
- 421 k€ en mobilité électronique avec le développement du BMS (Battery Management System) : le projet exploitera la valeur des batteries des VE pour fournir des services d'énergie et de puissance au réseau (applications V2G). À cette fin, un modèle de vieillissement fiable et un modèle de batterie en temps réel seront développés et intégrés dans un système de batterie modulaire avancé. Grâce au savoir-faire d'ENGIE EPS, différentes solutions innovantes ont été mises au point, ce qui lui a permis de percer dans le secteur émergent de la mobilité électronique. En fin de compte, une solution centralisée innovante pour l'infrastructure de recharge de stationnement des VE (EVHouse) a été conçue, qui sera bientôt déployée dans une usine FCA (projet de référence : E301001). En s'appuyant sur la technologie EVHouse, ENGIE EPS pourra soumissionner dans le cadre du projet Fast Reserve Unit (FRU), un projet de régulation des fréquences de TERNAS p. A., en utilisant sa technologie unique de connexion des véhicules au réseau ;
- 406 k€ d'investissement dans le projet de mise à l'échelle de la plateforme d'innovation ouverte H2 : le projet vise à développer une solution qui peut couvrir non seulement les besoins du marché P2P mais aussi ceux de la production industrielle H2 et de la station de ravitaillement H2 pour l'application de la mobilité verte ;
- 311 k€ pour le développement de l'électronique de puissance et de contrôle : le projet couvre principalement le niveau inférieur de l'intégration verticale d'ENGIE Eps, fournissant les briques fondamentales pour l'ensemble du système. Le développement de technologies innovantes pour l'électronique de puissance et de contrôle vise à permettre la conception de nouveaux produits dans les secteurs à forte croissance tels que le PCS, l'e-Mobilité, les diagnostics prédictifs, ainsi que les systèmes de stockage d'énergie, à la fois stationnaires et distribués sur les VE ;
- 310 k€ d'investissement dans l'informatique et le développement d'algorithmes d'intelligence artificielle : le but le plus important est d'améliorer encore les techniques utilisées pour le développement du SGE d'ENGIE EPS, dans le cadre du projet PROPHET. Le nouveau SGE est basé sur l'optimisation mathématique, les prédicteurs (comme les prévisionnistes de charge et photovoltaïques), les fonctionnalités adaptatives et la mise à jour en temps réel des contraintes. Une autre orientation essentielle est de fournir un tableau de bord logiciel qui aidera à superviser et à contrôler la centrale et les actifs du portefeuille ;
- 167 k€ pour le développement de la planification des ressources de l'entreprise afin de soutenir des actions efficaces, fiables et allégées et de permettre la méthodologie de gestion de projet agile mise en œuvre par l'ENGIE EPS ;
- 110 k€ pour le développement de l'électronique de puissance, de l'e-Mobilité et des solutions de produits standardisés. En bref, ce développement correspond en détail au nouvel onduleur de 100 kW - 1500 VDC ;

57 k€ d'investissement dans le projet Prophet. L'objectif principal de ce projet est de développer et d'améliorer l'algorithme de prédiction de contrôle pour un micro-réseau de ressources énergétiques multi-distribuées ("DER"). La nouvelle commande optimisée garantira un fonctionnement sûr du micro-réseau et réduira le coût de l'énergie, en utilisant au mieux les capacités de production et de stockage des énergies renouvelables. En outre, le projet étudiera l'impact sur le réseau de l'introduction des véhicules électriques ("VE"), leur gestion optimale en termes de charge, les services de réseau qu'ils peuvent offrir et la manière dont ils peuvent créer des analyses de rentabilité dans le contexte du micro-réseau

Les études techniques et les développements logiciels ont déjà eu une validation pratique, puisque tous les algorithmes améliorés ont été testés sur un micro-réseau multi-biens installé au département de l'énergie du Politecnico di Milano.

Les coûts des immobilisations incorporelles développées en interne s'élèvent à 2 501 k.

La dépréciation de 1 721 k€ est principalement due à l'arrêt de l'activité hydrogène et est présentée à la note 4.8.

Les 236 k€ reclassés en actifs courants sont le résultat de la cession d'un actif au premier semestre 2020.

Le goodwill de 1 569 k€ comptabilisé en immobilisations incorporelles est lié aux acquisitions d'EPS Elvi Energy et de MCM en 2016.

## 4.17 Participation dans des entités mises en équivalence

Les investissements dans les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence, qui s'élèvent à 1 k€, sont constituées de Comores Énergies Nouvelles.

## 4.18 Créances commerciales et autres débiteurs

Le montant de 143 k€ se compose principalement de

- 115 k€ de dépôts remboursables en garantie du contrat de location signé pour l'usine de Rivoli (Turin, Italie) et de Cosio Valtellino (Sondrio, Italie) ;
- 28 k€ de cautions pour les fournitures de services publics.

## 4.19 Créances Commerciales

CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES DÉBITEURS (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Créances commerciales et autres débiteurs	19.897.104	8.244.916
Provisions sur créances douteuses	(819.916)	(79.947)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>19.077.188</b>	<b>8.164.968</b>

Le total des créances commerciales a augmenté de 10 912 k€ du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

L'augmentation est principalement due aux créances commerciales et aux factures à émettre pour des travaux effectués au cours du dernier trimestre de 2019 qui seront payés au cours du premier semestre de 2020.

La provision pour créances douteuses de l'exercice 2019 s'élève à 820 k€, contre 80 k€ au 31 décembre 2018.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de l'ancienneté des créances commerciales et autres créances au 31 décembre 2019.

<b>ANALYSE DU VIELLISSEMENT DES CREANCES CLIENTS (montants en Euro)</b>	<b>TOTAL</b>	<b>NI DUE NI DEFICIENT</b>	<b>&lt;30</b>	<b>30-60 JOURS</b>	<b>61-90 JOURS</b>	<b>91-120 JOURS</b>	<b>&gt;120 JOURS</b>
2019	19.077.188	16.329.006	1.032.662	21.887	0	(36)	1.693.669
2018	8.164.968	7.003.993	332.122	18.593	22.042	98	788.120

Toutes les créances commerciales qui comportent un risque raisonnable de non-recouvrement ont été provisionnées au cours de la période.

## 4.20 Stocks

Au 31 décembre 2019, les stocks s'élèvent à 2.986 k€ contre 3.053 k€ à la fin de 2018. Au cours de l'exercice 2019, une provision de 394 k€ a été comptabilisée, principalement pour des éléments spécifiques à l'activité hydrogène dont la valeur a été considérée comme non récupérable. ainsi qu'à des stocks à faible rotation.

<b>STOCKS (montants en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Matières premières</b>	0	
Valeur brute	1.837.636	716.471
Provision pour obsolescence	(417.852)	(23.820)
<b>Valeur nette comptable des matières premières</b>	<b>1.419.784</b>	<b>692.651</b>
<b>Travaux en cours</b>	0	
Travaux en cours sur contrats de construction dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période courante	755.539	755.539
Valeur brute	382.178	1.528.006
Provision pour obsolescence	0	0
<b>Valeur nette comptable des travaux en cours</b>	<b>1.137.717</b>	<b>2.283.545</b>
<b>Produits finis</b>	0	
Valeur brute	428.446	76.657
Provision pour obsolescence	0	0
<b>Valeur nette comptable des produits finis</b>	<b>428.446</b>	<b>76.657</b>
<b>Total des stocks</b>		
Valeur brute	3.403.800	3.076.673
Provision pour obsolescence	(417.852)	(23.820)
<b>Valeur nette comptable totale des stocks</b>	<b>2.985.948</b>	<b>3.052.853</b>
<b>Provision pour obsolescence</b>	<b>00/01/1900</b>	
Valeur initiale	(23.820)	(11.732)
Augmentations de l'exercice	(394.032)	0
Reprises de l'exercice	0	0
<b>Provision pour obsolescence cumulée</b>	<b>(417.852)</b>	<b>(11.732)</b>

## 4.21 Autres actifs courants et autres actifs financiers courants

AUTRES ACTIFS COURANTS ET AUTRE ACTIFS FINANCIERS COURANTS (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance	1.590.669	295.187
Créances de TVA	1.495.389	1.462.940
Avances aux fournisseurs	1.064.082	67.092
Prêt à Comores Énergies Nouvelles	428.201	350.000
Autres créances	383.841	0
Autres actifs d'impôts	94.509	94.012
Contributions sociales à recevoir	23.922	34.378
Actifs d'impôts différés	28.136	28.136
Actifs d'impôts "Industria 4.0"	0	221
Avance de paiement pour l'acquisition d'Elvi Energy	0	0
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS ET AUTRE ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>5.108.749</b>	<b>2.331.965</b>

L'augmentation de 2.699 k€, des "Autres actifs courants" au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018, s'explique par l'augmentation des charges constatées d'avance (1.295 k€) liées aux projets qui produiront leurs bénéfices économiques dans les périodes futures et des avances aux fournisseurs (997 k€).

L'augmentation des autres créances est due à un reclassement d'actifs provenant des immobilisations incorporables qui seront vendues au premier semestre 2020.

Les créances de TVA pour l'exercice 2019, d'un montant de 1 495 k€, ont été officiellement déclarées aux autorités fiscales italiennes dans une déclaration officielle sous serment d'un conseiller indépendant et ont fait l'objet d'une demande de remboursement pour un montant total de 717 k€. Le montant restant sera utilisé comme crédit d'impôt pour compenser les taxes dues mensuellement au cours de l'année 2020.

Les autres actifs financiers courants sont liés à un prêt accordé par ENGIE EPS aux Comores Énergies Nouvelles Sarl pour un montant de 436 k€.

## 4.22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités dans les banques représentent le montant des soldes bancaires en euros et dans d'autres devises et les dépôts en espèces dans les principaux établissements de crédit. Les liquidités sont principalement détenues en euros.

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2019 est de 6 431 k€, contre 10 861 k€ à la fin de 2018. La diminution est principalement due aux flux de trésorerie d'exploitation (tels que décrits dans le tableau des flux de trésorerie).

Une partie des liquidités s'élevant à 1.328 k€ sert de garantie pour des financements reçus par le groupe qui sont inclus dans la dette nette. Le Groupe considère cette garantie comme liquide dans la mesure où la libération de la garantie est sous son contrôle.

## 4.23 Capitaux Propres

<b>CAPITAUX PROPRES (montants en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Capital émis	2.553.372	2.553.372
Primes d'émission	48.147.696	48.843.749
Autres réserves	(382.504)	(218.938)
Réserve de consolidation	0	0
Autres réserves	0	0
Réserve pour plan de stock-options et de BSA	4.969.291	5.151.122
Report à nouveau	(38.306.765)	(30.296.289)
Bénéfice / (Déficit) de l'exercice avant réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2)	(14.644.285)	(12.511.771)
<b>Total des capitaux propres avant variation de la dette vs Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2)</b>	<b>2.336.804</b>	<b>13.521.244</b>
Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) - Impact sur résultat Net	0	3.777.134
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2.336.804</b>	<b>17.298.378</b>

Le nombre total d'actions en fin de période est de 12 766 860, comme l'illustre le tableau ci-dessous. La valeur nominale de chaque action est de 0,20 € et le nombre d'actions propres au 31 décembre 2019 est nul.

<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Au début de la période	12.766.860	8.439.629
Emission de droits nette	0	3.191.715
Bons de souscription d'actions BEI	0	660.513
Exercece d'options et de bons de souscription	0	475.003
<b>End of period</b>	<b>12.766.860</b>	<b>12.766.860</b>

## 4.24 Avantages au personnel et plan d'intéressement

L'indemnité de licenciement italienne (TFR) au 31 décembre 2019 s'élève à 1 179 k€, alors qu'elle était de 856k € à la fin de 2018. Les montants restants, soit 3 647 k€, sont liés à la partie non courante des indemnités de SAR. Pour une description détaillée de ce poste, veuillez vous référer au paragraphe 4.10.

Comme détaillé au paragraphe 4.10, les prestations postérieures à l'emploi s'élèvent à 4 826 k€ à la fin de 2019.

<b>AVANTAGES DU PERSONNEL (montants en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Engagements pour les périodes d'activité écoulées (fin d'exercice)	1.179.104	856.283
Portion non-récurrente de la dette liée aux SAR	3.646.516	3.369.957
<b>TOTAL AVANTAGES DU PERSONNEL</b>	<b>4.825.620</b>	<b>4.226.240</b>

<b>AVANTAGE POSTÉRIEUR À L'EMPLOI - TFR</b> <b>(amounts in Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Responsabilité pour services passés (au début de l'année)	856.283	688.822
Coûts de service actuel	285.148	159.630
Frais d'intérêt	16.588	13.690
(Gains)/pertes actuariels reconnus	107.801	43.733
Paiements	(86.716)	(49.591)
<b>Total</b>	<b>1.179.104</b>	<b>856.283</b>

<b>DETAIL DES GAINS ET PERTES ACTUARIELS DANS LES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b> <b>(montants en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Passif (gains) / pertes de l'exercice	47.540	43.958
Passif (gains) / pertes dus à la modification des hypothèses financières	59.945	1.671
Passif (gains) / pertes dues à l'expérience	316	(1.896)
<b>Total</b>	<b>107.801</b>	<b>43.733</b>

### Hypothèses clés

Les hypothèses suivantes ont été prises en compte pour effectuer le calcul actuariel :

- la probabilité de décès a été estimée selon le tableau RG48 de la "Ragioneria Generale dello Stato" ;
- l'âge de la retraite a été estimé en tenant compte des exigences minimales fixées par les lois italiennes ;
- le pourcentage de congés pour des raisons autres que le décès et la retraite a été estimé sur une base annuelle moyenne égale à 2,85% ;
- la probabilité de versement d'avances a été fixée à 3 % par an.

<b>HYPOTHÈSES FINANCIÈRES</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Taux de rabais technique annuel	1,56%	1,95%
Taux d'inflation annuel	1,50%	1,50%
Croissance annuelle totale des salaires	2,00%	2,00%
Pourcentage maximum de l'anticipation du TFR	70,00%	70,00%

### Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur la base du taux d'actualisation technique annuel :

<b>TFR - SENSITIVITY ANALYSIS</b> <b>(amounts in Euro)</b>	<b>Taux de rabais technique annuel</b>	<b>Taux de rabais technique annuel</b>
	0,50%	0,50%
Past Service Liabilities	1.110.001	815.748

### Flux de trésorerie attendus

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie annuels futurs prévus pour régler l'obligation au 31 décembre 2019 :



**TFR - FLUX DE TRÉSORERIE ATTENDUS****Distribution****(montants en euros)**

0 - 1	42.161
1 - 2	50.424
2 - 3	58.878
3 - 4	121.371
4 - 5	74.541
5 - 10	609.147
<b>Total</b>	<b>956.521</b>

Le tableau ci-dessous indique le nombre total d'employés du groupe ENGIE EPS à la fin de l'année :

<b>Effectif par fonction</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Management	10	7
Personnel : Administratif & Financier, IR, Juridique & Communication	24	22
Business Development et projets internationaux	8	11
Technologie et R&D	23	22
Innovation	2	3
Ingénierie	17	18
Production	19	10
Project Management	4	6
Gestion de la valeur du client	3	1
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>100</b>

<b>Répartition des salaires par sexe Pourcentage calculé sur la base des salariés permanents actifs</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Hommes	75%	76%
Femmes	25%	24%

<b>Employés par groupe d'âge</b>	<b>Distribution</b>
Moins de 21 ans	0,00%
De 21 à 30 ans	39,09%
De 31 à 40 ans	31,82%
De 41 à 50 ans	18,18%
De 51 à 60 ans	9,09%
Plus de 60 ans	1,82%

## 4.25 Impôts différés passifs non courants

Les impôts différés passifs non courants de 16 k€ pour l'exercice 2019 (16 k€ au 31 décembre 2018) comprennent les impôts différés passifs sur les actifs enregistrés pour l'allocation du prix d'achat deEPS Elvi.

## 4.26 Dettes fournisseurs

Le poste concerne les factures de biens, de services et d'utilités reçues par les fournisseurs au cours de l'année, et il s'élève à 15 963 k€ (dont 314 k€ liés à la partie à court terme de la dette de location comptabilisée selon la norme IFRS 16), avec une augmentation de 10 449 k€ par rapport à 5 514 k€ à fin 2018.

<b>DETTES FOURNISSEURS</b> (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	15.258.926	4.248.256
Factures non reçues	704.038	1.265.693
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>15.962.964</b>	<b>5.513.949</b>

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de l'ancienneté des dettes fournisseurs au 31 décembre 2019.

<b>ANALYSE DU VIEILLISSEMENT DES DETTES COMMERCIALES</b> (montants en Euro)	TOTAL	NI DUE NI DEFICIENT	<30	30-60 JOURS	61-90 JOURS	91-120 JOURS	>120 JOURS
2019	15.962.964	14.923.757	453.143	212.620	26.450	200.979	146.017
2018	5.513.949	3.435.740	1.215.141	583.128	12.102	1.011	266.827

## 4.27 Autres Passifs courants

Les "autres passifs non courants" s'élèvent à 1 632 k€ et étaient nuls en 2018. Ce montant est principalement lié à la partie à long terme de la dette de location comptabilisée selon la nouvelle norme IFRS 16. Pour une description détaillée de l'impact de la première application de la norme IFRS 16, veuillez vous référer au paragraphe 3.1.1.

Les autres passifs courants à la fin de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 518 k€ (2 710 k€ au 31 décembre 2018).

<b>AUTRES PASSIFS</b> (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
SARs exercés	0	0
Dettes de leasing	1.603.866	0
Provision pour contrats déficitaires	1.332.104	209.475
Salaires et traitements du personnel	1.156.213	681.441
Retenue à la source et cotisations sociales	1.080.223	655.557
Avances sur subventions gouvernementales	859.712	934.914
Produits constatés d'avance	103.230	114.687
Rémunérations des administrateurs	15.000	113.772
Avances clients	0	0
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>6.150.348</b>	<b>2.709.845</b>

Les avances sur subventions publiques s'élèvent à 860 k€ au 31 décembre 2019 alors qu'elles étaient de 935 k€ au 31 décembre 2018. Ce montant concerne les avances reçues par les institutions publiques liées à des projets spécifiques réalisés dans le cadre de l'activité opérationnelle ordinaire du Groupe. Les subventions publiques sont enregistrées en chiffre d'Affaires, étant donné l'assurance raisonnable que le Groupe respectera les conditions associées à la subvention.

L'augmentation de la provision pour contrats déficitaires est principalement due à la fermeture d'activités non essentielles (voir le paragraphe 4.8).

Les salaires et traitements des employés s'élèvent à 1 156 k€ contre 681 k€ au 31 décembre 2018. Ce montant inclut les provisions pour congés.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 103 k€ contre 115 k€ au 31 décembre 2018. Ce montant comprend les avances qui produiront des avantages économiques dans les périodes futures.

Le poste Retenues à la source et cotisations sociales concerne les montants qui seront réglés au cours du premier trimestre 2020 et les provisions pour charges sociales différées à payer pour les avantages différés des salariés qui ont augmenté en raison d'un effectif plus important.

## 4.28 Emprunts et autres dettes financières

Les dettes financières à la fin de 2019 s'élèvent à 14 532 k€, avec une augmentation de 10 481 k€ par rapport à la fin de 2018. Le montant se détaille comme suit :

Dettes financières bancaires au 30/06/2018 (montants en euros)	Taux d'intérêt	Passif courant	Passif non courant	Total
Ligne de crédit MLT – SOGEN to ENGIE EPS	Floating rate (euribor 3m + spread 0.85%) Fixed rate (0.35%) on the unused and uncanceled amount	-	12.441.211	12.441.211
Ligne de crédit MLT – Mediocredito Centrale à EPS Manufacturing	Variable (euribor 3m + spread 3,75%)	794.381	582.216	1.376.597
Ligne de crédit MLT – Banca Sella à EPS Elvi	Fixe (3,20%)	227.412	231.479	458.891
Financement du fonds de roulement CT - Unicredit à EPS Elvi	Fixe (3,50%)	175.000	-	175.000
Financement du fonds de roulement CT - Intesa Sanpaolo à EPS Elvi	Variable (euribor 3m + spread 3,75%)	80.480	-	80.480
Ligne de crédit MLT – Unicredit à EPS Elvi	Variable (euribor 3m + spread 3,5%)	-	-	-
<b>Total</b>		<b>1.277.273</b>	<b>13.254.905</b>	<b>14.532.179</b>

Les variations sur chaque poste entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Dettes financières bancaires au 30/06/2018 (montants en euros)	Court Terme 2018	Long Terme 2018	Encaissements	Décaissements	Ajustement à la juste valeur	Reclassement Long terme à Court terme	Court terme	Lon terme	TOTAL
Ligne de crédit MLT – SOGEN to ENGIE EPS	0	0	12.500.000		(58.789)		0	12.441.211	12.441.211
Ligne de crédit MLT – Mediocredito Centrale à EPS Manufacturing	770.917	1.376.597		(777.778)	6.862	794.381	794.381	582.216	1.376.597
Ligne de crédit MLT – Banca Sella à EPS Elvi	220.279	457.368		(220.279)	1.523		227.412	231.479	458.891
Financement du fonds de roulement CT - Unicredit à EPS Elvi	0	0	1.100.000	(925.000)			175.000	0	175.000
Financement du fonds de roulement CT - Intesa Sanpaolo à EPS Elvi	739.382	0		(658.902)			80.480	0	80.480
Ligne de crédit MLT – Unicredit à EPS Elvi	486.320	0		(486.320)			0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2.216.898</b>	<b>1.833.965</b>	<b>13.600.000</b>	<b>(3.068.279)</b>	<b>(50.404)</b>	<b>794.381</b>	<b>1.277.273</b>	<b>13.254.905</b>	<b>14.532.179</b>

ENGIE EPS a obtenu 7,5 millions d'euros et 15 millions d'euros de la Société Générale en juin et décembre 2019 respectivement sous la forme de deux lignes de crédit (remboursables sur un crédit renouvelable de 4 ans) afin de financer ses besoins en fonds de roulement, sa R&D et ses investissements. Les deux lignes de crédit portent un intérêt égal à Euribor 3 mois plus une marge de 85 points de base, avec une commission d'engagement égale à 35% de la marge qui est calculée sur le montant non utilisé et non annulé de la facilité de crédit renouvelable pour la période de disponibilité. En 2019, ENGIE EPS prélève 12,5 millions d'euros sur les fonds mis à disposition par la Société Générale.

- Pactes :

En ce qui concerne les lignes de crédit, seuls des conventions d'information sont prévues dans les accords de facilités respectifs. Le tableau ci-dessous illustre l'ensemble des obligations du Groupe :

	Covenants financiers / obligations	Information
<b>Mediocredito</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Negative pledge</li> <li>Pari passu</li> <li>Equity consolidé égal ou inférieur à six millions sans aucun remède entre trente jours à compter de la date de communication à la Banque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure de faillite pour chaque entité du Groupe</li> <li>Dissolution, fusion, acquisition ou établissement d'un ou plusieurs fonds destinés à affaires spécifiques</li> <li>décision ou évènement qui puisse porter au droit de retrait des actionnaires</li> <li>exercice du droit de retrait par les actionnaires</li> <li>réduction des capitaux propres</li> <li>cession ou modification substantielle de l'activité, transfert de la propriété ou du droit d'utilisation de l'activité / une branche d'activité de la Société</li> <li>contrat qui comporte le passage à un tiers de la dette pour l'emprunt avec Mediocredito</li> <li>changement de la destination d'utilisation des biens liés au projet</li> <li>communication dans 10 jours du changements de l'actionariat</li> </ul> <p><b><u>Avant le 30 septembre 2017:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport technique (selon le format joint au contrat) sur la finalisation d projet</li> </ul> <p><b><u>Avant le 31 juillet de chaque année:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déclaration du représentant légal accompagnée par un copie (i) du rapport financier statutaire complet d'annexes et (ii) du rapport financier consolidé complet d'annexes, rédigés en forme non résumée</li> </ul>
<b>Banca Sella</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification substantielle de l'objet social</li> <li>Changement significatif de l'actionariat</li> </ul>
<b>Intesa Sanpaolo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'existe pas d'obligation spécifique sur les lignes de crédit.</li> </ul>
<b>SOGEN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'existe pas d'obligation spécifique sur les lignes de crédit.</li> </ul>

## 4.29 Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à -8 101 k€ et reflète les investissements réalisés par le groupe pour mettre en place l'outil industriel actuel, l'industrialisation des produits et les résultats commerciaux ainsi que le soutien du système bancaire, en particulier la Société Générale et Intesa Sanpaolo.

La trésorerie au 31 décembre 2019, représentée par les actifs liquides, s'élevait à 6,4 millions d'euros contre 10,9 millions d'euros à la fin de 2018.

<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b> (montants en Euro)	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.431.376	10.860.527
<i>Avoirs en banque et en caisse</i>	6.431.376	10.860.527
Dette financière nette	(14.532.179)	(4.050.862)
<i>Dettes financières courantes</i>	(1.277.274)	(2.240.696)
<i>Dettes financières non courantes</i>	(13.254.905)	(1.810.167)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(8.100.803)</b>	<b>6.809.665</b>

## 4.30 Informations relatives aux parties liées

### 4.30.1 Opérations interne au groupe

ENGIE EPS, en tant que société mère du groupe ENGIE EPS, peut, le cas échéant, effectuer des transactions financières avec les sociétés du groupe ENGIE EPS.

Le 10 décembre 2015, la société a accordé une ligne de crédit sans intérêt de 1 000 k€ à EPS Inc. afin de financer les activités de démarrage du groupe ENGIE EPS aux États-Unis. Le tirage total en 2019 a été de [5] K€ en plus de 5 k€ en 2018, 10 k€ en 2017 et 105 K€ les années précédentes).

Le 4 janvier 2016, la société a accordé une facilité de crédit renouvelable à EPS Manufacturing pour un montant maximum de 10 000 K€. La facilité de crédit renouvelable portait intérêt au taux Euribor 3 mois plus 230 points de base. Au 31 décembre 2019, le prêt accordé au cours des périodes précédentes a été entièrement remboursé. EPS Manufacturing a remboursé 110 K€ en 2018 et 2.200 K€ en 2017.

Le 4 janvier 2016, la société a accordé une facilité de crédit renouvelable à EPS Elvi. La facilité de crédit renouvelable portait intérêt à Euribor 3 mois plus 215 points de base. Le montant total tiré en 2019 a été de 3 700 k€.

En 2016, les sociétés du groupe ENGIE EPS ont conclu un accord de partage des coûts basé sur une répartition directe des coûts liés aux fonctions de support. La réallocation des coûts résultant de la politique de prix de transfert a été effectuée dans le respect des conditions du marché et des réglementations française et italienne. Les fonctions d'entreprise attribuées au profit des différentes sociétés du groupe ENGIE EPS (développement commercial, intelligence économique, administration et finances, communication, juridique, conformité et RH) sont affectées à des centres de coûts spécifiques et peuvent être prises en charge par ENGIE EPS ou par ses filiales. Dans ce dernier cas, la part des fonctions de support supportées par les filiales est d'abord refacturée à EPS sans aucune marge et attribuée aux centres de coûts spécifiques pour être incluse dans le coût total des fonctions communes.

Le coût total des fonctions communes est ensuite réparti entre les sociétés du groupe ENGIE EPS selon des critères cohérents et homogènes, aux conditions du marché. Les critères de répartition choisis sont objectifs et mesurables. Les clés de répartition sont appliquées de manière cohérente à toutes les entités et permettent la corrélation des coûts et des revenus répartis. Conformément aux réglementations fiscales française et italienne, ainsi qu'au principe de pleine concurrence, ENGIE EPS refacture les dépenses des fonctions communes aux sociétés du groupe ENGIE EPS en appliquant une marge de 5%.

### 4.30.2 Accords importants conclus avec des parties liées

Les parties associées du groupe ENGIE EPS comprennent notamment les actionnaires de la société, ses filiales consolidées et non consolidées, les sociétés sous contrôle conjoint, les sociétés associées et les

entités sur lesquelles les différents dirigeants du groupe ENGIE EPS exercent au moins une influence notable.

Les principales opérations avec les parties associées sont :

**Accord avec ENGIE SOLAR S.a.S.** (société appartenant au Groupe ENGIE, actionnaire majoritaire de la Société) :

- ENGIE SOLAR S.a.S. a été sélectionné pour réaliser des services d'ingénierie, d'achat et d'installation en relation avec la livraison d'un système de stockage d'énergie par batterie (avec une capacité de stockage de 5,4 MW/3,17 MWh) et de ses installations associées dans la municipalité de Comadù (États-Unis du Mexique). Le 20 décembre 2019, ENGIE SOLAR S.a.S. a conclu un accord d'approvisionnement en électricité avec EPS Elvi afin de sous-traiter une partie des travaux. Le prix du contrat est de 17 303 USD.
- EPS Elvi a conclu un accord avec ENGIE SOLAR S.a.S. pour la fourniture de services de conseil afin de déployer le programme d'intégration intelligent d'EPS Elvi au sein du groupe ENGIE. La durée de l'accord est de 12 (douze) mois, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019. Le but de ce contrat de service est de soutenir ENGIE SOLAR S.a.S. en utilisant les capacités d'EPS Elvi représenté par Mme Michela Costa, qui, pendant la durée du présent contrat, agira en tant que i) Directeur juridique pour ENGIE SOLAR S.a.S. ; ii) Chef du PMO (y compris HSE, qualité et gestion des contrats) ; iii) Responsable de l'éthique et de la conformité pour ENGIE SOLAR S.a.S. ; et iv) Responsable des risques pour ENGIE SOLAR S.a.S.. Le prix du contrat est égal à 290 K euros.
- Le 14 décembre 2018, ENGIE EPS (anciennement connu sous le nom de Electro Power Systems S.A.) a conclu un accord avec ENGIE SOLAR S.a.S. pour la sous-location de son siège social au 115, rue Réaumur, 75002 Paris. Le contrat de sous-location a une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 2019 et expirant le 31 décembre 2021. Le loyer annuel (hors taxes) est égal à 2.400 euros. Le contrat de sous-location a été résilié par ENGIE SOLAR S.a.S., le 1er octobre 2019.

Accord avec **SOLAIREDIRECT GLOBAL OPERATIONS S.A.** (société appartenante au Groupe ENGIE, actionnaire majoritaire de la Société) : en relation au Projet Sol de Insurgentes décrit ci-dessus, le 27 novembre 2019, EPS Elvi a conclu avec Solairedirect Global Operations S.A. un contrat d'approvisionnement pour l'achat de certains équipements et matériaux essentiels à la livraison d'un système de stockage d'énergie à batterie (avec une capacité de stockage de 5,4 MW / 3,17 MWh) et ses établissements associées à installer dans la municipalité de Comadù (États-Unis du Mexique). La valeur du contrat s'élève à 13.547 k\$.

**Accord avec ENGIE PRODUZIONE** (société appartenant au groupe ENGIE, actionnaire majoritaire de la société) : le 31 décembre 2019, EPS Elvi, agissant en tant que contractant pour l'ingénierie, la fourniture et l'installation d'un système de stockage d'énergie d'une capacité de 7,2 MW/5,08 MWh et les services connexes, a conclu un accord avec ENGIE PRODUZIONE S.p.A. Le prix du contrat est de 2 643k euros.

**Accord avec ENGIE Lab Singapore** (une société appartenant au groupe ENGIE, actionnaire majoritaire de la société) : le 21 septembre 2017, EPS Elvi a conclu un accord avec ENGIE Lab Singapore pour la fourniture d'un système hydrogène P2P (ses articles, matériaux, équipements, conception et dessins, données et autres matériaux) sur l'île de Semakau (Singapour). La valeur de l'accord est de 663k euros.

**Accord avec Comores Energies Nouvelles S.A.R.L.** (une société dont 49% des actions sont détenues par ENGIE EPS) : le 16 novembre 2018, EPS Elvi a conclu en tant que contractant un accord EPC avec

Comores Energies Nouvelles S.A.R.L., pour le développement d'une centrale solaire et de son système de stockage d'énergie par batteries, située sur l'île d'Anjouan, dans la commune de Lingoni. Le champ d'application de l'EPS Elvi consistait, entre autres, à fournir des services d'ingénierie et de conception ainsi qu'à acheter du matériel et des équipements.

**Accord avec ENGIE EEC** (une société appartenant au groupe ENGIE, actionnaire majoritaire de la société) : Engie EEC, en tant qu'opérateur du réseau électrique sur l'île de Lifou (Nouvelle-Calédonie), a conclu des accords avec le gouvernement local pour installer et exploiter un système de stockage d'énergie (SSE) dans le cadre de la stratégie des énergies renouvelables "Lifou 100% en 2020". Le 5 décembre 2018, EPS Elvi a conclu un accord en tant que contractant pour l'ingénierie, la fourniture et la construction d'un système de stockage d'énergie par batterie de 4,8 MW / 5,06 MWh. Le prix du contrat est de 2.478k euros.

**Accord avec ENGIE ENERGIE SERVICES** (une société appartenant au groupe ENGIE, l'actionnaire majoritaire de la société) : ENGIE EPS (anciennement connue sous le nom d'Electro Power Systems S.A.) a conclu le 1er janvier 2019 un contrat d'ingénierie pour ENGIE ENERGIE SERVICES. Le prix du contrat est d'environ 200k euros.

**Accord avec ENGIE S.A.** (une société appartenant au groupe ENGIE, l'actionnaire majoritaire de la société) :

- ENGIE EPS a conclu un accord avec ENGIE S.A. pour la fourniture de services de conseil afin de déployer le programme d'intégration intelligent d'ENGIE EPS dans le groupe ENGIE. L'objet de cet accord de services est d'engager M. Giorgio Crugnola en tant que consultant principal au sein d'ENGIE EPS. La durée du contrat est de 7 (sept) mois, à partir du 1er juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, avec la possibilité d'étendre ce contrat à 18 (dix-huit) mois maximum. Le coût annuel de l'accord correspond à une rémunération mensuelle de 11k euros calculée sur une moyenne de 15 jours ouvrables par mois en tant que consultant senior ;
- ENGIE EPS a conclu un accord avec ENGIE S.A. pour la fourniture de services de conseil afin de déployer le programme d'intégration intelligent d'ENGIE EPS dans le groupe ENGIE. Cet accord de service a pour objet d'engager M. Juan Ceballos en tant que consultant junior au sein d'ENGIE EPS. La durée du contrat est de 7 (sept) mois, du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019, avec la possibilité d'étendre ce contrat à 18 (huit) mois maximum. Le coût annuel de l'accord correspond à une rémunération mensuelle de 7k euros calculée sur une moyenne de 15 jours ouvrables par mois en tant que consultant junior.

## 4.31 Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération du conseil d'administration est déterminée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Elle est payée sur une base courante et aucun congé d'indemnisation ou rémunération en actions n'est accordé si cela a été convenu dans le passé.

Comme les années précédentes, la rémunération du directeur général et des directeurs exécutifs n'est pas incluse dans les autres charges d'exploitation, mais elle a été reclassée dans le poste Frais de personnel,



car les deux directeurs ont joué un rôle opérationnel à part entière dans la stratégie commerciale et d'entreprise du groupe ENGIE EPS.

Toutefois, par souci de clarté, la rémunération du conseil d'administration décrite dans cette section comprend le coût pour le conseil et le salaire du directeur général et des directeurs exécutifs.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la rémunération versée par Engie EPS au conseil d'administration en charge en 2019 et de la rémunération versée par ENGIE EPS aux directeurs exécutifs.

Rémunération et avantages du CDA et des Directeurs exécutifs (montants en euro)	31/12/2019
Avantages à court terme	185.000
Avantages postérieurs à l'emploi	49.875
Avantages en tant que membre du conseil	223.425
Indemnités de fin de contrat	37.859
<b>TOTAL</b>	<b>496.159</b>

## 4.32 Rémunération des commissaires aux comptes

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les tableaux suivants présentent les informations relatives aux honoraires versés par le groupe Engie EPS et ses filiales à chacun des commissaires aux comptes chargés du contrôle des comptes annuels et consolidés:

BDO Paris Audit & Advisory	%					
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
<b>Audit</b>						
Vérification des comptes, certifications, examen des états financiers annuels et des états financiers consolidés annuels						
EPS SA	123.500	130.000	122.390	55%	58%	70%
Filiales intégrées	0	0	0	0%	0%	0%
<b>Autres services directement liés à la mission d'audit</b>						
EPS SA	0	0	14.420	0%	0%	8%
Filiales intégrées	0	0	0	0%	0%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>123.500</b>	<b>130.000</b>	<b>136.810</b>	<b>55%</b>	<b>58%</b>	<b>78%</b>
<b>Autres services fournis par les réseaux aux filiales intégrées</b>						
Questions juridiques, fiscales, d'emploi	0	0	0	0%	0%	0%
Audit	42.000	32.000	37.942	19%	14%	22%
Autres (1)	0	64.000		0%	28%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>42.000</b>	<b>96.000</b>	<b>37.942</b>	<b>19%</b>	<b>42%</b>	<b>22%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>165.500</b>	<b>226.000</b>	<b>174.752</b>	<b>73%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Prospectus pour augmentation de capital

	2019	2018	2017	2019	2018	2017
<b>Audit</b>						
Vérification des comptes, certifications, examen des états financiers annuels et des états financiers consolidés annuels						
EPS SA	52.250	55.000	57.555	46%	48%	76%
Filiales intégrées	0	0	0	0%	0%	0%
Autres services directement liés à la mission d'audit						
EPS SA	0	0	18.600	0%	0%	24%
Filiales intégrées	0	0	0	0%	0%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>52.250</b>	<b>55.000</b>	<b>76.155</b>	<b>46%</b>	<b>48%</b>	<b>100%</b>
Autres services fournis par les réseaux aux filiales intégrées						
Questions juridiques, fiscales, d'emploi	0	0	0	0%	0%	0%
Autres (1)	0	59.708	0	0%	52%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>59.708</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>52%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52.250</b>	<b>114.708</b>	<b>76.155</b>	<b>46%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Frais d'audit liés à l'introduction en bourse et au processus d'émission de droits

### 4.33 Engagements de prêts et garanties et engagements hors bilan

Le montant de l'engagement hors bilan est égal à 2 568k€ et concerne les garanties émises pour le compte des clients.

En outre, il convient de noter que dans l'accord avec Enel / Endesa relatif au projet "Litoral" mis en service en 2018, il existe 3 options liées au démantèlement et aux pièces de rechange pour lesquelles EPS pourrait encourir des coûts futurs, bien que l'on estime que les bénéfices découlant de la réutilisation de ces biens (batteries de seconde vie) pourraient être supérieurs aux coûts potentiels.

### 4.34 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

L'activité du groupe dépend notamment du succès d'un nombre limité d'appels d'offres et de demandes de propositions dans lesquels ENGIE EPS est en concurrence soit directement (c'est-à-dire pour être sélectionné comme fournisseur de systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS) par le client final), soit indirectement (en tant que fournisseur de BESS à un promoteur qui soumissionne pour obtenir un projet incluant le BESS). Ce risque s'étend aux appels d'offres et aux demandes de propositions actuellement en cours. Certains de ces appels d'offres ou DP peuvent représenter individuellement un multiple des recettes par rapport aux ventes historiques du groupe ENGIE EPS.

Une caractéristique spécifique de ces appels d'offres ou DP est que les processus sous-jacents sont normalement longs et peuvent être prolongés ou retardés par la nécessité de plusieurs niveaux

d'approbation et par la capacité des soumissionnaires à contester ou à faire appel des résultats (comme pour le projet de Guam fin 2019).

Par conséquent, les ventes et les résultats d'exploitation du groupe ENGIE EPS peuvent varier de manière significative et inattendue d'une période à l'autre.

#### **4.34.1 Risques liés au taux de change entre l'euro et le dollar américain**

Le groupe ENGIE EPS s'attend à être de plus en plus exposé au risque de change entre l'euro et le dollar américain. Les états financiers consolidés du groupe ENGIE EPS sont préparés en euros et, historiquement, le groupe ENGIE EPS a mené ses activités en euros. Cependant, une part importante des activités du groupe ENGIE EPS en 2019 a été réalisée en dollars américains (64% du chiffre d'affaires total). À l'avenir, le groupe ENGIE EPS est susceptible de signer des contrats dont la principale devise est le dollar américain et qui pourraient représenter une part importante de son activité. Par ailleurs, une part importante des achats du groupe ENGIE EPS (61 % en 2019) est réalisée en dollars américains (par exemple, les batteries). Le groupe ENGIE EPS considère que ce risque augmentera au fur et à mesure de son expansion internationale.

Par conséquent, le groupe ENGIE EPS est exposé aux risques liés au taux de change euro-dollar américain, à la conversion et aux coûts de transaction. Le risque lié aux fluctuations de change peut se matérialiser lors de la conversion en euros de la valeur des actifs et passifs non libellés en euros. Dans la mesure où les taux de change de ces devises sont exposés à des fluctuations, celles-ci sont susceptibles d'affecter les états financiers consolidés du groupe ENGIE EPS, ce qui pourrait également avoir un effet significatif sur la situation financière du groupe ENGIE EPS et ses résultats, tels que représentés dans les comptes du groupe ENGIE EPS. Le risque lié aux variations des taux de change peut survenir en raison de la différence des taux de change entre la date de clôture de la transaction commerciale et la date de règlement.

Actuellement, l'exposition du groupe ENGIE EPS au risque de change n'est pas couverte financièrement et le département des finances surveille le risque de change et le gère principalement par le biais d'accords commerciaux et contractuels.

En 2019, le groupe ENGIE EPS a enregistré des coûts pour un montant total de 13.054 K\$ correspondant à un montant total de 11.763 K€ et des revenus pour un montant total de 13.796 K\$ correspondant à un montant total de 12.669 K€.

#### **4.34.2 Risques liés aux liquidités**

La capacité du groupe ENGIE EPS à obtenir des financements supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs, en particulier de ses performances opérationnelles et de sa situation financière, des conditions du marché et d'autres facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du groupe ENGIE EPS. Ces facteurs peuvent également rendre les conditions de financement inintéressantes pour le groupe ENGIE EPS. Il pourrait ne pas être en mesure de lever des fonds supplémentaires lorsque cela est nécessaire et, par conséquent, sa capacité à gérer son activité comme prévu, à la développer et à progresser pourrait être affectée.

Depuis sa création en 2005 (et cela inclut la société qui l'a précédée), ENGIE EPS est une société déficitaire. Le flux de revenus des trois dernières années n'a pas permis au groupe ENGIE EPS de financer ses propres besoins de trésorerie et le soutien des actionnaires a été important pour financer ses activités. En outre, le groupe ENGIE EPS a enregistré un EBITDA négatif de 5,7 millions d'euros et une perte nette de 14,6 millions d'euros en 2019 et ne devrait pas être rentable à court terme. En outre, et comme indiqué dans le tableau ci-dessous, au 31 décembre 2019, ENGIE EPS avait une dette financière nette de 14,5 millions €, dont 1,3 million € était à court terme et 13,2 millions € à long terme (94 % de la dette à long terme ayant une échéance de 4 ans). Cette dette est également soumise à certaines clauses restrictives (voir la note 4.28 des états financiers consolidés du groupe ENGIE EPS).

<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b> <b>(montants en Euro)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.431.376	10.860.527
<i>Avoirs en banque et en caisse</i>	6.431.376	10.860.527
<i>Trésorerie liée à des avances sur subventions</i>	0	0
Engagements financiers à court terme	0	0
<i>Trésorerie sur subventions</i>	0	0
Dette financière nette	(14.532.179)	(4.050.862)
<i>Dettes financières courantes</i>	(1.277.274)	(2.240.696)
<i>Dettes financières non courantes</i>	(13.254.905)	(1.810.167)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(8.100.803)</b>	<b>6.809.665</b>
Autres passifs financiers - réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'investissement (IFRS 2)	0	0
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET - après réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'investissement (IFRS 2)</b>	<b>(8.100.803)</b>	<b>6.809.665</b>

### 4.34.3 Risques de crédit et/ou de contrepartie

ENGIE EPS est normalement exposé au risque de crédit client qui peut parfois être concentré sur quelques clients étant donné la taille importante des commandes ou des contrats. L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la valeur comptable des créances commerciales dans les états financiers consolidés du groupe ENGIE EPS (environ 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2019). Pour certains contrats, ENGIE EPS a accordé un "crédit fournisseur" au client, augmentant ainsi les risques de crédit et de contrepartie. Le montant total du crédit fournisseur au 31 décembre 2019 était de 5,4 millions d'euros, y compris les travaux en cours. Le risque de crédit est surveillé et géré par le département financier, notamment par l'inclusion de garanties dans les principaux contrats (principalement des paiements anticipés).

Sur le total des créances commerciales au 31 décembre 2019, 12,1 millions d'euros étaient dus par des clients du groupe ENGIE.

Le groupe ENGIE EPS ne détient pas d'assurance de contrepartie.

### 4.35 Événements ultérieurs

- **La recharge électrique facile de FCA fait ses débuts avec Easy Wallbox™ par ENGIE Eps** : le 26 février 2020, a présenté avec FCA le "Easy Wallbox™", breveté par ENGIE Eps, exclusivement pour FCA. Ce produit est le seul coffret mural qui ne nécessite pas d'installation par un installateur ou un électricien pour fonctionner jusqu'à 2,2 kW et jusqu'à 7,4 kW. Datant de 2017, le partenariat entre ENGIE Eps et Fiat Chrysler Automobiles vise à gérer au mieux les changements et à coordonner tous les travaux liés à la mobilité électrique.
- **Microgrid en Californie** : avec le contrat signé en janvier 2020, le groupe ENGIE EPS a conclu un accord en tant que contractant pour l'ingénierie, la fourniture d'approvisionnement et la mise en service du système de stockage d'énergie par batterie de 2,0 MVA/4,0 MWh qui sera intégré à Anza Microgrid (Californie), composé d'une centrale PV existante de 2,0 MWp et d'une extension supplémentaire de 1,35 MWp. La mise en service et l'achèvement du projet sont prévus pour le quatrième trimestre 2020.
- **Depuis février 2020**, l'Europe est l'un des continents les plus durement touchés par le **Covid-19**, et les gouvernements ont imposé les mesures les plus drastiques jamais prises par un État pour contenir l'augmentation du nombre de cas de coronavirus, plaçant les pays sous quarantaine. La direction essaie de minimiser l'impact sur les affaires et les opérations générés par les fortes restrictions imposées en

Europe et en particulier en Italie et les conséquences qui en découlent pour nos sites, projets, clients et fournisseurs - en termes généraux de résultats financiers - en publiant et en mettant constamment à jour la politique COVID-19 (Business Continuity and Emergency Management Plan).

- **Le PDG d'ENGIE EPS nommé Jeune leader mondial par le Forum économique mondial:** le 12 mars 2020, le PDG d'ENGIE Eps, Carlalberto Guglielminotti, a été reconnu comme Jeune leader mondial par le Forum économique mondial pour sa capacité à innover et à promouvoir un changement durable. Carlalberto Guglielminotti a été identifié comme l'un des dirigeants de moins de 40 ans les plus prometteurs et les plus convaincants du monde pour ses réalisations dans le secteur industriel, son engagement à promouvoir un changement positif par le biais de la technologie et pour ses succès dans le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le monde entier. Aucun autre événement ultérieur n'a été enregistré au moment de la publication de ce document.

Aucun autre événement ultérieur n'a été enregistré au moment de la publication de ce document.